

6^{ème} Congrès de l'AEGES Bordeaux, 7-8-9 juin 2023

Appel à communications

L'AEGES lance un appel à communications pour son prochain congrès, qui aura lieu du 7 au 9 juin 2023 à Bordeaux.

Les propositions de communication devront s'insérer dans l'une des 23 sections thématiques retenues, dont vous trouverez la liste synthétique, puis une présentation détaillée ci-dessous.

Les propositions de communication devront être envoyées par courriel directement à chacun des responsables scientifiques de la section thématique concernée.

Chaque proposition devra inclure les éléments suivants :

- Nom, prénom, institution d'appartenance, statut et adresse email du / des auteur.e.s
- Intitulé de la proposition de communication
- Présentation scientifique du projet de communication (4 000 signes espaces compris)
- Courte notice bio-bibliographique

Les propositions devront être soumises avant le vendredi 23 décembre 2022.

ST	Intitulé	Responsables scientifiques
ST 1	Ce que veulent les armes. Penser l'éthique de la guerre au prisme des armements	Amélie Férey Laure de Roucy-Rochegonde
ST 2	Dans la tête des décideurs : pour une analyse des conflits internationaux à travers les personnalités et les croyances individuelles	Okan Germiyanoglu Franca Loewener
ST 3	Émotions, représentation de soi et reconnaissance : des enjeux négligés de la guerre ?	Marie Durrieu Samantha Marro-Bernadou
ST 4	Retour de la guerre, retour en guerre ?	Olivier Burtin Sébastien Jakubowski Claude Weber

ST 5	Enjeux et limites de l'aide militaire étrangère à l'Ukraine	Oksana Mitrofanova Léa Xailly
ST 6	Images de/dans la guerre	Eva Portel Marie Robin
ST 7	Le recours à la force dans les rapports internationaux : légitime défense vs. Agression	Lyna Maaziz Pascale Martin-Bidou
ST 8	Faire la guerre sur mer : une affaire d'État ? Une approche sur le temps long	Caroline Le Mao Jean-Marie Kowalski
ST 9	Théories et méthodes pour une géographie critique du fait militaire	Arthur Oldra Florian Opillard Angélique Palle
ST 10	Approches socio-historiques de la production des savoirs sur la guerre, la stratégie et les armées.	Matthieu Chillaud Mathias Thura
ST 11	Stratèges, stratégies et culture stratégique de l'Afrique subsaharienne des 19ème et 20ème siècle	Gérard Eddie Marc Guipie Arthur Louis-Philippe Banga
ST 12	États, armées et formes de guerre privée dans les mondes grecs antiques (VIIIe-Ier siècles a.C.)	Lola Legrand-Sibeoni Rémi Saou
ST 13	L'altruisme paroissial dans les conflits entre groupes	Antoine Pietri Guillaume Cheikbossian
ST 14	L'autonomie stratégique de l'Union européenne en matière de défense	Elsa Bernard Quentin Loiez
ST 15	Histoire et actualités des armes chimiques : des recherches impossibles ?	Aurore Kamichetty Christophe Lafaye
ST 16	La violence des femmes, un mauvais genre ? Productions, représentations et récits des violences féminines dans les conflits armés	Camille Boutron Okan Germiyanoglu
ST 17	Partage et pré-positionnement des armes nucléaires : enjeux politiques, juridiques et stratégiques	Tiphaine de Champchesnel Adrien Schu
ST 18	L'autonomie : une transformation du caractère et de la nature de la guerre ?	Pierre Bourgois Johanna Möhring
ST 19	Mutations du multilatéralisme sécuritaire au XXIème siècle	Arthur Boutellis Camille Bayet
ST 20	Changement climatique, crises et conflictualité	Stéphanie Beucher

ST 21	Guerre(s) et cinéma(s)	Frédérique Ballion Clément Puget
ST 22	L'intendance suivra ? Le logement militaire en Occident (Antiquité – temps présents)	Benjamin Deruelle Marie-Adeline Le Guennec
ST 23	Emotions et stratégie	Jean-Vincent Holeindre Marie Robin

Format des panels

Chaque panel disposera d'un ou deux créneaux horaires de 2 heures. Chaque créneau pourra accueillir entre 3 et 4 communications. Les communications ne devront pas dépasser 20 minutes, afin de conserver un temps suffisant pour la discussion des papiers et les échanges avec le public.

Les intervenant.e.s devront transmettre une version rédigée de leur communication en amont du congrès, au plus tard le 19 mai. Cela permettra aux membres du panel et au discutant.e d'en prendre connaissance à l'avance, favorisant ainsi la discussion.

Informations pratiques

Le congrès se tiendra sur deux journées et demie : du mercredi 7 juin à 14h jusqu'au vendredi 9 juin à 16h.

La participation au congrès sera soumise à des frais d'inscription sur la base des tarifs cidessous :

- Titulaires / membres de l'AEGES : 40 euros
- Titulaires / non-membres de l'AEGES : 75 euros
- Non-titulaires / membres de l'AEGES : 0 euro
- Non-titulaires / non-membres de l'AEGES : 15 euros.

L'AEGES lancera, en début d'année prochaine, un système de bourses, permettant la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de certains participants (cela s'adressera en priorité aux jeunes chercheur.e.s, et à celles et ceux ne bénéficiant pas d'un soutien de leur laboratoire).

Toutes les informations liées à l'organisation du congrès peuvent également être retrouvées sur la page dédiée du site internet de l'AEGES : https://www.aeges.fr/congres-2023-bordeaux/

Pour toute question, vous pouvez nous joindre à l'adresse : contact@aeges.fr

Ce que veulent les armes. Penser l'éthique de la guerre au prisme des armements

Responsables scientifiques:

Amélie Férey, Institut français de relations internationales, <u>ferey@ifri.org</u>
Laure de Roucy-Rochegonde, Centre de recherches internationales (Sciences Po/CNRS) et IFRI, <u>derochegonde@ifri.org</u>

La discussion académique contemporaine portant sur l'éthique de la guerre est dans son ensemble axée sur la tradition de la guerre juste, qui examine les conditions à partir desquelles la guerre est justifiée à partir des corpus définissant le jus ad bellum (le droit d'entrer en guerre) et le jus in bello (le droit dans la guerre). Cette tradition repose sur l'analyse de la conduite d'agents responsables moralement, qu'ils soient des personnes morales (État, groupe armé) ou physiques (individus). Cependant, les cadres éthiques et juridiques des pratiques guerrières sont de plus en plus dépendants des possibilités offertes par de nouvelles technologies militaires (drones armés, capacités antisatellites) ou duales (réseaux de communication, logiciels espions, techniques d'intelligence artificielle). Leur utilisation en l'absence d'un accord sur leur régulation fragilise les cadres normatifs existants, réduits à "rattraper" des avancées technologiques déjà déployées. Dans ce contexte, l'interrogation éthique a donc tendance à se déplacer de l'examen des volontés individuelles ou collectives vers les possibilités technologiques (ethics by design) des nouveaux systèmes d'armes. De la condamnation intrinsèque de certains systèmes selon le principe de malum in se aux efforts entrepris par les industries de l'armement commercialisant les systèmes pour les rendre acceptables d'un point de vue éthique (ethics washing), la discussion éthique opère ainsi un glissement, oblitérant l'interrogation sur les usages pour se cantonner aux caractéristiques techniques des systèmes controversés.

Ce panel se propose donc d'interroger l'éthique des conflits contemporains à travers les armes qui les rendent possibles et au moyen desquels ils sont conduits. Quel rôle peuvent jouer les principes du *jus ad bellum* et du *jus in bello* dans la régulation des armements émergents ? Sontils pertinents pour encadrer les innovations militaires ou doivent-ils être actualisés au regard des nouvelles capacités susceptibles de dépasser l'entendement humain (calcul quantique, intelligence artificielle, hypervélocité, etc.) ?

Les contributions s'attachant aux sujets suivants seront particulièrement encouragées :

- Réflexion sur le cadre méthodologique de l'éthique des armes et son inscription dans la tradition de la guerre juste ;
- Outils non cinétiques (cyber, cognitif, droit, sanctions et armes économiques) ;
- Arsenalisation du spatial (tirs antisatellite);
- Analyse historique de la régulation des armements : armes incendiaires, chimiques, biologiques, nucléaire ;
- Approches comparatives de la définition des systèmes d'armes (Chine/OTAN) ;
- Effets normatifs produits par les armements émergents (autonomisation des systèmes d'armes, soldat augmenté, etc.)

Dans la tête des décideurs : pour une analyse des conflits internationaux à travers les personnalités et les croyances individuelles

Responsables scientifiques:

Okan Germiyanoglu, CERAPS (université de Lille), <u>okan.germiyanoglu@gmail.com</u> Franca Loewener, Institut Catholique de Paris, <u>francaloewener@googlemail.com</u>

Lorsque Donald Trump remporte l'élection présidentielle américaine fin 2016, nombre d'analyses ont tenté de comprendre ce que constituerait sa présidence dans le domaine des relations internationales au regard de son style provocateur et instable. En effet, la plupart de ces analyses estimaient à l'époque que les expressions publiques du nouveau président américain faisaient l'objet d'une stratégie somme toute rationnelle avec l'évidence que la fonction présidentielle conditionnerait son comportement et ses décisions en politique étrangère. Or la recherche permanente d'une explication rationnelle aux actes du président américain s'est épuisée avec le temps : comment expliquer, par exemple, les échanges d'insultes avec le leader nord-coréen Kim Jong Un, ou encore la volonté (fluctuante) d'arrêter l'accord KORUS (qualifié d'« horrible » par Trump) avec son partenaire stratégique en Asie qu'est la Corée du Sud ? Comment comprendre également la proposition de Trump en 2019 de vouloir acheter le Groenland par les États-Unis ?

Des chercheurs en psychiatrie ont cherché à comprendre le tournant erratique de la présidence Trump à l'image des travaux de Jerrold Post qui démontre que la politique étrangère serait liée à un trouble narcissique de la personnalité (Post et Doucette 2019, Trump 2020, Elovitz 2020, D'Antonio 2015, Woodward 2018, Mccoby et Fuchsman 2020).

Les études consacrées à Guillaume II (Kohut 1991), Woodrow Wilson (Freud, Bullitt 1966), Osama bin Laden (Post 2002), Saddam Hussein et Bill Clinton (Post 2005), Kim Jong-il et Kim Jong-un (Post, 2004, Immelman 2018), Vladimir Poutine (Immelman et Trenzeluk 2017, Thom 2018, Lavikainen 2016; Dyson et Parent 2017, Forsberg et Pursiainen 2017) Jimmy Carter (Walker 1998), John Foster Dulles (Holsti 1970) Eisenhower et Kennedy (Greenstein 1994), George Bush (Jervis 2003, Immelman 2002, Pfiffner 2003) montrent qu'il y a un intérêt croissant pour les internationalistes à comprendre autrement la formulation de la politique étrangère par les décideurs des régimes démocratiques comme non-démocratiques.

Ce panel propose de de mettre en valeur la dimension individuelle des personnalités et des croyances des dirigeants dans des crises internationales et des conflits armés. Pendant longtemps, le débat sur l'interaction entre acteurs et structure a privilégié la structure négligeant ainsi les acteurs qui font la structure.

Pour valoriser l'acteur individuel, ce panel propose trois axes d'études :

- Un premier axe s'intéressera à la discussion des méthodes innovatrices d'analyse de la personnalité et des croyances individuelles, mais aussi à l'application des méthodes existantes, comme le profilage politique (Post 2008, 2014) ou le code opérationnel (George 1969, Walker 2006, Germiyanoglu 2014), sur des nouvelles études de cas de conflits et de guerre symétriques ou asymétriques.

- Un deuxième axe se focalisera sur le processus décisionnel des leaders et de leurs visions individuelles des enjeux et des stratégies concernant l'environnement international. Dans cette démarche, un intérêt sera porté aux processus que mobilisent les décideurs politiques dans le calcul des coûts et des bénéfices, d'évaluer les risques, et de développer des interactions avec d'autres acteurs nationaux qui exercent une influence sur la politique étrangère.
- Un troisième axe de recherche sera dédié à la question de la gestion des crises et à la question sur la manière d'influencer des leaders adverses à partir de leurs particularités individuelles. Quels outils sont les plus adaptés ? Quels organismes peuvent influencer le leader et comment ?

Émotions, représentation de soi et reconnaissance : des enjeux négligés de la guerre ?

Responsables scientifiques:

Marie Durrieu, Centre Michel l'Hospitalet (université Clermont Auvergne),

<u>marie.durrieu@sciencespo.fr</u>

Samantha Marro-Bernadou, Institut de recherche Montesquieu (université de Bordeaux),

<u>bernadousamantha@tutanota.com</u>

Notre proposition de panel a pour ambition d'interroger les dimensions symboliques et émotionnelles de la guerre notamment par le biais du cas de la guerre en Ukraine. Nous poursuivons deux objectifs principaux : d'une part, explorer des dimensions de la guerre peu étudiées par les études stratégiques, d'autre part, en proposer une application concrète. Il sera intéressant d'ancrer cette étude dans l'actualité ukrainienne, mais d'autres cas d'études sont les bienvenus.

Il nous semble important de s'intéresser aux rôles des émotions et des représentations dans la guerre et la décision stratégique. Alors que ces problématiques ne sont pas nouvelles puisque Thucydide, dès l'époque antique, avait souligné les dimensions passionnelles de la guerre, les études stratégiques se sont traditionnellement concentrées sur des considérations matérielles¹. Face à cela, nous avons récemment observé un regain d'intérêt pour ces problématiques comme en témoignent certains numéros de revues ou certains ouvrages, dans la continuité desquels nous nous inscrivons².

Les études stratégiques ayant une vocation opérationnelle, il nous semble nécessaire d'étayer notre réflexion en l'appliquant à des cas concrets. Le cas ukrainien est particulièrement intéressant, du fait de son actualité mais également du fait que cette guerre est un terrain favorable aux considérations symboliques et émotionnelles. L'histoire récente de la fin de la Guerre Froide qui a entraîné le déclassement de la Russie et l'indépendance des anciennes républiques soviétiques a pu favoriser les enjeux de statuts, de reconnaissance et de frustration. Dans quelle mesure le déclassement de la Russie est-il une cause du conflit et peut-on considérer que Vladimir Poutine est engagé dans une lutte de statut? Alors que de part et d'autre, la communication est au cœur des préoccupations des dirigeants, qu'est-ce que cela révèle de l'importance de la représentation de soi en temps de guerre? Pourquoi Emmanuel Macron déclare-t-il "qu'il ne faut pas humilier la Russie"? Quelle incidence les émotions ont-elles réellement sur les décisions stratégiques? Ce sont toutes ces questions, entre autres, que notre panel aura l'ambition de se poser. Notons que nous n'avons pas pour objectif de nier les

¹ Thucydide. *La guerre du Péloponnèse*. Gallimard, 2000 (Vème siècle AV JC); Hassner Pierre. *La revanche des passions*. Fayard, 2004; Meur Élisabeth et Marjorie Legendre. « Chapitre 36. La psychologie politique internationale », dans : *Traité des relations internationales*, sous la direction de Thierry Balzacq. Presses de Sciences Po, 2013, p.933-988.

² Review of International Studies: "Special Issue on Misrecognition in World Politics: Revisiting Hegel", Volume 44 - Special Issue 5,December 2018; Critique internationale: "Les émotions politiques des combattants: entre guerre et paix". Presses de Sciences Po, n.91, 2021; Lindemann Thomas. Causes of war: the struggle for recognition. Parlux, 2005; Honneth Axel. « La reconnaissance entre États », Cultures & Conflits, 87 | Automne 2012, mis en ligne le 26 décembre 2013; Philippe Braud. L'émotion en politique. Presses de Sciences Po. 1996; Badie Bertrand. Le temps des humiliés. Odile Jacob, 2014; Lindner Evelin. Emotions and conflicts. Praeger, 2009.

considérations militaro-stratégiques classiques, mais simplement de mettre en avant d'autres facteurs qui ont un poids qui ne devrait pas être négligé. Notons également, que d'autres cas d'études peuvent compléter notre réflexion sur la guerre en Ukraine.

Pour ce faire, ce panel souhaite faire intervenir différentes disciplines. Des approches politistes et internationalistes pourront étudier le poids de l'image en relations internationales et la non-reconnaissance ou l'humiliation comme cause de conflit. Des approches juridiques pourront nous proposer des réflexions sur la mobilisation du droit comme outil de légitimation ou comme arme de guerre. Une perspective historique pourrait se demander si ces enjeux sont une constante ou s'ils relèvent de mutations du phénomène guerrier. Enfin, une approche économique pourrait interroger le caractère rabaissant des sanctions ou de la dépendance économique. La pluridisciplinarité nous semble indispensable pour une thématique qui mêle des considérations à la fois psychologiques, sociologiques, historiques, politiques et juridiques.

L'actualité ukrainienne marque l'urgence de repenser la conflictualité. L'objectif de ce panel est de dépasser les approches classiques qui présentent le système international comme une compétition entre "monstres froids" et rationnels, en intégrant les considérations symboliques et émotionnelles à notre compréhension de la guerre.

¹ Expression de Nietzsche, reprise par la suite par Stanley Hoffmann *in* Hoffmann S., *Une morale pour les monstres froids : une morale pour les relations internationales*, Paris, Le Seuil, 1982

Retour de la guerre, retour en guerre?

Responsables scientifiques:

Olivier Burtin, université de Picardie Jules Verne, <u>olivier.burtin@u-picardie.fr</u> Sébastien Jakubowski, université de Lille, <u>sebastien.jakubowski@inspe-lille-hdf.fr</u> Claude Weber, Ecoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan, <u>claude.weber@st-cyr.terre-net.defense.gouv.fr</u>

L'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 a imposé le constat du retour de la guerre dans les relations internationales, marquant ainsi la fin d'un cycle inauguré en 1991 avec la chute de l'Union soviétique. Alors que les pays occidentaux avaient adopté depuis plusieurs décennies le modèle d'armées de métier de taille modeste et destinées principalement à des opérations extérieures dans un contexte de guerre asymétrique, ce conflit de haute intensité entre deux Etats aux portes de l'Europe oblige à repenser les fondements de la doctrine stratégique actuelle, et plus fondamentalement encore la place de l'institution militaire dans nos sociétés. Ce panel s'attachera à explorer toutes les conséquences de ce bouleversement de taille, qu'elles soient d'ordre géopolitique ou économique, culturel, et sociétal.

Nous invitons les communications portant par exemple sur les questions suivantes : comment l'institution militaire s'adapte-t-elle à la perspective d'un retour de la guerre de haute intensité, notamment en termes de formation, de matériel, et d'équipement ? Alors que les signes avant-coureurs d'une récession se multiplient, comment faire face à la nécessité d'un effort budgétaire et industriel accru en faveur des forces armées ? Dans quelle mesure ce « retour en guerre » changera-t-il les relations civilo-militaires ? Quel sera l'impact de ce nouveau conflit sur la doctrine stratégique et tactique ? Les communications sont libres soit de s'intéresser à un cas particulier, soit de comparer les institutions militaires de plusieurs pays, et ce afin d'en déduire des enseignements plus généraux sur la façon dont les cultures militaires et situations stratégiques spécifiques peuvent produire différentes réactions à la même menace.

Enjeux et limites de l'aide militaire étrangère à l'Ukraine

Responsables scientifiques:

Oksana Mitrofanova, Centre de recherche Europes-Eurasie (INALCO), oksana.mitrofanova@inalco.fr

Léa Xailly, Centre de recherche Europes-Eurasie (INALCO), lea.xailly@inalco.fr

L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie le 24 février 2022 a suscité de vives réactions au niveau international. Rapidement, plusieurs États se sont mobilisés pour apporter un soutien financier, militaire et humanitaires au pays attaqué. Après huit mois de conflits, alors que les combats s'intensifient, l'assistance internationale apportée à l'Ukraine semble se pérenniser.

Nous souhaitons organiser un panel sur les enjeux et limites de l'aide militaire étrangère à l'Ukraine. Les communications pourront traiter de la nature de ces aides (armements, équipements, logistique, coordination, formation, renseignement etc.); de leur coordination, par exemple dans le cadre d'initiatives collectives comme *l'International Donor Cooperation et l'Ukraine Defense Contact Group*; et de leur répartition et emploi sur le terrain. Si l'aide apportée à l'Ukraine s'organise principalement sur une base bilatérale, le pays peut compter sur l'assistance et le soutien logistique de l'OTAN qui coordonne les livraisons d'équipements non létaux et d'aide humanitaire, ainsi que de l'Union européenne qui consacre une partie de son Fonds européen pour la paix au financement de la livraison d'armes. Le rôle, parfois nouveau, joué par les organisations multilatérales dans le soutien militaire à un pays attaqué mérite que l'on s'y attarde. Les difficultés et limites du déploiement de cette aide, en particulier les lignes rouges à ne pas dépasser au risque de provoquer une escalade, pourront également nous renseigner sur les marges de manœuvre et les capacités d'adaptation des partenaires de l'Ukraine.

Les différents degrés d'engagement des pays occidentaux en soutien à l'Ukraine témoignent d'une compréhension différenciée des enjeux stratégiques de la guerre en Ukraine. Ces degrés d'engagement ont fait l'objet de tensions et d'incompréhensions en particulier au début du conflit, par exemple le refus de l'Allemagne de livrer des armes lourdes à l'Ukraine a été vivement critiqué, la France s'est vu reprocher ses tentatives de négociations avec la Russie, et la Hongrie fait aujourd'hui cavalier seul en maintenant ses relations diplomatiques avec Moscou et ses approvisionnements en gaz russe. À l'inverse, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Pologne et les Pays baltes, en particulier l'Estonie, soutiennent sans réserve l'Ukraine et fournissent une aide conséquente au regard de leurs moyens respectifs.

Ce panel sera ainsi l'occasion de revenir sur la place de l'Ukraine dans les conceptions (géo)stratégiques des pays qui la soutiennent. Les liens historiques, économiques, commerciaux et culturels, ainsi que les objectifs stratégiques et les alliances de défense et de politique étrangère sont autant de facteurs qui participent aux motivations d'un État à porter assistance à un pays allié. La Pologne, par exemple, considère l'indépendance de l'Ukraine voisine comme l'un des fondements de sa sécurité, conformément à la doctrine Giedroyc inspirée du prométhéisme. De même, la géopolitique anglo-saxonne a développé les concepts de *Heartland* et *Rimland* qui attribuent à l'Ukraine le rôle de pivot stratégique. Il serait pertinent de se pencher

sur la place occupée par l'Ukraine dans l'architecture de sécurité européenne et la nature des partenariats stratégiques qu'elle a noué depuis 1991. Un retour sur la coopération militaire de l'Ukraine avec des armées étrangères, notamment depuis l'annexion de la Crimée par la Russie et la guerre dans le Donbass en 2014, pourront nous renseigner sur l'évolution des capacités de défense du pays.

Ces idées sont quelques-unes des pistes de réflexion que nous aimerions voir abordées dans le cadre d'un panel dédié aux « Enjeux et limites de l'aide militaire étrangère à l'Ukraine ». L'événement sera ouvert aux spécialistes des questions stratégiques et militaires ainsi qu'aux chercheurs en sciences humaines et sociales. Les communications proposées par de jeunes chercheurs seront les bienvenues.

Images de/dans la guerre

Responsables scientifiques:

Eva Portel, Centre Émile Durkheim (Sciences Po Bordeaux), <u>eva.portel@scpobx.fr</u>
Marie Robin, Centre Thucydide (Université Paris Panthéon-Assas), <u>marie.robin@u-paris2.fr</u>

L'image d'une jeune fille fuyant une attaque de napalm ou la vidéo d'un jeune Palestinien visé par les tirs peut-elle contribuer à l'escalade d'un conflit ? Des photographies d'abus commis dans une prison irakienne peuvent-elle faciliter le recrutement de militants jihadistes ? Les images d'une armée mobilisée et unie autour du drapeau peuvent-elle renforcer le moral d'une partie au conflit ? Ce panel se propose d'étudier les liens, multiples, protéiformes et nécessairement ambigus, entre images (photographie, vidéo, visuel) et conflits armés.

La littérature sur les images en situation de guerre distingue traditionnellement deux volets :

- D'un côté, la sociologie des médias et les études des pratiques journalistiques ont interrogé la puissance des images pour documenter la guerre. Quel impact du noème de la photographie (Barthes 1980), la notion que ce qui est représenté visuellement est plus aisément reçu et assimilé comme vrai, sur la pratique du reporter ? L'effet CNN (Robinson 1999 ; De Franco 2012), consistant à voir dans les médias un acteur influent capable d'orienter un agenda ou une décision, est-il vérifié ? À l'heure où les journalistes sont de plus en plus pris pour cible sur le champ de bataille, comment documenter la guerre (Christensen & Khalil 2021) ? Quel impact des nouvelles technologies sur les images de guerre ? Doit-on, en tant que journaliste, soldat, ou simple participant, montrer tous les aspects d'un conflit ? (Wilson & Brown 2009)
- De l'autre, les études stratégiques se sont penchées sur le rôle des images comme outil de guerre. Visuels, photographies, vidéos constituent aujourd'hui la majorité des documents de propagande émis tant par des groupes militants (État islamique, Al-Qaïda) (Winter 2022; El Difraoui 2013) que par des États (Russie, Chine, etc.) (Jeangène Vilmer et al., 2018). Comment les images peuvent-elles être instrumentalisées, à quelles fins? Une image peut-elle attiser un conflit? A l'ère du numérique et des deepfake et autres images qui mentent, quel rôle pour les images dans la guerre informationnelle et dans les pratiques de manipulation de l'information?

Comme le langage décrit par J.L Austin, les images semblent donc ancrées dans une double fonction : non seulement descriptive, mais aussi performative. Dans la lignée d'Austin pour qui, « dire c'est faire », ce panel interrogera dans quelle mesure « montrer, c'est faire ». Par la production, diffusion, voire la manipulation d'images, les acteurs d'un conflit – belligérants ou non – agissent sur ce conflit et produisent des mécanismes et effets qu'il convient d'analyser. Approcher les études stratégiques par le prisme des images nous permettra – nous l'espérons – d'approcher une diversité d'acteurs impliqués dans les conflits armés (belligérants, journalistes, mais aussi artistes, ONG de plaidoyers), producteurs et/ou réceptacles de ces images.

L'analyse d'images s'inscrit dans une tendance générale de la science politique qui montre un intérêt croissant pour de nouvelles méthodes, outils de recherche, loin d'un « analphabétisme visuel » (Cohen et Ramel, 2016). Les images sont appréhendées « non comme seul objet d'analyse mais comme moyen à part entière d'observation et de questionnement » (Revue

française des méthodes visuelles), c'est-à-dire qu'elles servent tant de matériau que d'outil de restitution de la recherche. L'objectif de ce panel est donc de faire le point sur les usages des images en rapport avec la guerre et d'identifier les représentations dont elles sont porteuses. Étudier la guerre à travers les images informe sur les processus de construction des menaces (Hansen, 2011), mais également sur la construction successive et la circulation d'une représentation portée par des images (Becker, 1988; 2010).

Étant entendu que les « images de et dans la guerre » ne sauraient se limiter à une perspective unique et nécessairement incomplète, ce panel souhaite accueillir des propositions au sein mais aussi au-delà des deux axes ici identifiés. A la manière des assemblages de Bleiker, ce panel se veut un espace de complémentarité des points de vue, en rassemblant des travaux issus d'approches disciplinaires, méthodologiques et théoriques différentes (Bleiker, 2015), ne se limitant pas aux disciplines de la science politique, de la sociologie, de l'histoire, des sciences du langage, de l'histoire de l'art ou encore des sciences de l'information et de la communication.

Bibliographie:

Austin John Langshaw, *How to do things with words. The William James Lectures, Harvard University*, Barakaldo Books, 2020, 176 p.

Barthes Roland, La chambre claire. Note sur la photographie, Seuil, 1980

Becker Howard S., Les Mondes de l'art, Paris, Flammarion, 1988, 379 p.

Becker Howard S., Comment parler de la société : artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales, Paris, La Découverte, 2010.

Bleiker Roland, « Pluralist methods for visual global politics », *Millennium: Journal of International Studies*, 2015, vol. 43, no 3, p. 872-890.

Boëx Cécile et Devictor Agnès (dir.), *Syrie, une nouvelle ère des images : de la révolte au conflit transnational*, Paris, CNRS Éditions, 2021, 300 p.

Christensen Britt and Ali Khalil, "Reporting Conflict from Afar: Journalists, Social Media, Communication Technologies, and War", *Journalism practice*, 2021 (online).

Cohen Corentin et Frédéric Ramel. « Chapitre 4 - Prendre les images au sérieux. Comment les analyser? », Guillaume Devin éd., *Méthodes de recherche en relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2016, p. 71-92.

De Franco Chiara, Media Power and the Transformation of War, Palgrave Macmillan, 2012.

El Difraoui Abdelasiem, *Al-Qaida par l'image : la prophétie du martyre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, 419 p.

Hansen Lene, "Theorizing the image for Security Studies: Visual securitization and the Muhammad Cartoon Crisis", *European Journal of International Relations*, 2011, Vol. 17, n°1, p. 51–74.

Harper Douglas, Visual sociology, Londres, Routledge, 2012, 294 p.

Jeangène Vilmer J-B, A. Escorcia, M. Guillaume, J. Herrera, *Information Manipulation : A Challenge for Our Democracies*, report by the Policy Planning Staff (CAPS) of the Ministry of Europe and Foreign Affairs and the Institute for Strategic Research (IRSEM) of the Ministry for the Armed Forces, August 2018.

Joly Martine, *Introduction à l'analyse de l'image*, 3e édition., Paris, Armand Colin, 2015, 160 p.

Möeller Franck, "Photographic Interventions in Post-9/11 Security Policy", *Security Dialogue*, 2007, Vol. 38, n°2, p. 179-196.

Robinson Piers, "The CNN effect: can the news media drive foreign policy?", *Review of International Studies*, 25, 1999, pp. 301-309.

Wilson Richard A. and Richard D. Brown, *Humanitarianism and suffering: the mobilization of empathy*, Cambridge University Press, 2009.

Winter Charlie, *The terrorist image: decoding the Islamic state's photo-propaganda*, Londres, Hurst & Company, 2022, 259 p.

Le recours à la force dans les rapports internationaux : légitime défense vs. agression

Responsables scientifiques:

Lyna Maaziz, Université Paris Panthéon-Assas, <u>lyna.maaziz@u-paris2.fr</u> Pascale Martin-Bidou, Université Paris Panthéon-Assas, <u>pascale.martin-bidou@u-paris2.fr</u>

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, en février 2022, illustre l'actualité de la question du recours à la force dans les relations internationales. La Charte des Nations unies interdit le recours à la force (art. 2§4). Toutefois le chapitre VII de la Charte envisage deux hypothèses de recours qui font toutes deux intervenir le Conseil de sécurité : l'imposition de sanctions militaires (les actions prévues à l'article 42) et la légitime défense (art.51) qui peut être individuelle ou collective.

Le président russe, V. Poutine, juste avant l'invasion de l'Ukraine invoque le droit à la survie de son pays, faisant référence expressément à l'article 51 de la Charte (discours du 24 février 2022). L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) quant à elle, affirme qu'elle « condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression brutale que la Russie a lancée en l'absence de toute provocation contre l'Ukraine, pays indépendant, pacifique et démocratique qui est un proche partenaire de l'Organisation ». Invoquant la légitime défense, l'Etat entend répondre à une agression, armée, selon l'expression de l'article 51 de la Charte des Nations unies.

Divers axes peuvent être envisagés :

- La notion d'agression et celle de guerre d'agression peuvent-être étudiées sous les angles juridiques et politiques
- La légitime défense comprise comme une réponse à une agression armée s'exerce dans le cadre précis de la Charte des Nations unies, qu'elle soit individuelle ou collective
- Au-delà de la légitime défense individuelle, la guerre en Ukraine fait surgir la question de la légitime défense collective et de la mise en œuvre de l'Alliance atlantique. Il conviendrait alors de s'interroger sur le rôle de l'OTAN, son avenir, son évolution vers un élargissement et les conséquences de cet élargissement.
- Les expressions de cobelligérants et de cobelligérance mériteraient aussi d'être clarifiées.
- Des Etats ont parfois invoqué la légitime défense pour lutter contre le terrorisme. Ce fut le cas notamment de la France luttant contre Daech en Syrie en 2015. La situation est différente, y a t-il agression au sens du droit international interprété notamment par la Cour internationale de Justice ? Peut-on alors encore parler de légitime défense ?
- L'analyse du discours des dirigeants est également intéressante. Quels sont les termes employés ? Quels sont les sens donnés à l'agression, à la légitime défense, au droit à la survie ? Dans quel but ?

- Les conflits oubliés, les conflits gelés, méritent, en raison de leur actualité, une attention particulière, comme ceux du Haut Karabakh, de l'Ossétie du Sud, l'Abkhazie ou encore la Transnistrie ...
- Les atteintes ou les menaces à l'environnement présentent un intérêt particulier. Elles deviennent des armes de guerre, essentiellement contre les populations civiles. Dans le cadre de la guerre en Ukraine, ces menaces ne manquent pas : cas de la centrale nucléaire de Zaporijia, menaces sur le barrage de la centrale hydroélectrique de Kakhova.
- D'autres pistes pourraient être envisagées, comme celle relative aux cyber attaques analysées au regard du droit international public : les textes permettent-ils d'envisager cette nouvelle forme de conflictualité ?

Faire la guerre sur mer : une affaire d'État ? Une approche sur le temps long

Responsables scientifiques:

Caroline Le Mao, Université Bordeaux Montaigne, <u>carolinelemao@yahoo.com</u> Jean-Marie Kowalski, Ecole Navale, <u>jean-marie.kowalski@ecole-navale.fr</u>

Quel est le rôle de l'État dans la guerre sur mer ? Exerce-t-il un monopole de la guerre navale, et si oui, à quels moments, dans quelle mesure, et selon quelles modalités ? Si tel n'est pas le cas, s'agit-il d'un état de fait ou d'un choix ? La délégation, par un État, de la guerre navale, est-elle le signe d'une faiblesse ou la marque d'une adaptabilité ?

On l'aura compris, la guerre sur mer est un révélateur de la construction et du fonctionnement des États, si tant est que l'on interroge le sujet sur le temps long. Disposer d'une flotte de guerre pérenne est un défi financier et fiscal, qui conduit, au fil du temps, à reléguer les flottes de combat privées. Il faut rassembler des fonds considérables pour construire les navires, les équiper, les entretenir, et cela même en temps de paix. Or l'ampleur du financement et surtout la permanence de l'effort ont constitué pour les États un enjeu majeur, car il fallait que dirigeants, citoyens et/ou sujets soient convaincus de l'utilité et de la pertinence de cet effort.

Si les fonds sont réunis, l'État doit en outre se doter des moyens de constituer cette flotte et de l'administrer. La guerre navale impose ainsi aux États de se structurer, en se dotant des « outils » aptes à créer l'outil militaire (arsenaux, mais aussi fonderies de canons, d'ancres...) et là encore, la dialectique « public »/ « privé » a toute sa pertinence, même si les termes peuvent sembler impropres. La thématique retenue conduit aussi à examiner la problématique de l'indépendance nationale : le pays dispose-t-il des moyens, tant matériels qu'humains, de se doter d'une flotte ? Est-il dépendant en matière de matériaux, de savoir-faire ? Les nécessités de la guerre navale conduisent au développement d'une administration ad hoc, qui donne les ordres, répartit les fonds, collecte et transmet l'information, recrute les hommes... Ainsi que John Brewer a pu le remarquer pour l'Angleterre, c'est « l'habileté des administrateurs gouvernementaux à établir une routine dans la collecte de l'impôt, la mobilisation de l'argent et l'approvisionnement des troupes qui fait la différence entre la victoire et l'humiliation ».

La question mérite en effet d'être examinée sous l'angle du recrutement des marins, défi qui s'est posé à toutes les puissances européennes, et l'on soulignera ici la diversité des solutions apportées, du système des classes de Colbert à la presse, durablement pratiquée par la Navy.

Théories et méthodes pour une géographie critique du fait militaire

Responsables scientifiques:

Arthur Oldra, Université de Lausanne, <u>arthur.oldra@unil.ch</u> Florian Opillard, IRSEM, <u>florian.opillard@irsem.fr</u> Angélique Palle, IRSEM, <u>angelique.palle@irsem.fr</u>

Les études contemporaines du fait militaire sont aujourd'hui largement travaillées dans les disciplines des Sciences Humaines et Sociales à l'exception notable de la géographie. Certes, ce que l'on a coutume d'appeler "la géographie militaire" occupe un champ particulièrement bien nourri et documenté. Dans le monde francophone, celle-ci renvoie autant à la pensée géographique du militaire (méthodes d'apprentissage et d'enseignement de la géographie dans le milieu militaire, apport des outils cartographiques et informatiques à la connaissance géographique, pensée géographique militaire dans son ensemble) qu'à son application sur les théâtres d'opérations (exploitation et aménagement du terrain dans un but tactique, la pratique de l'espace dans la stratégie) (Boulanger, 2018). Cette géographie militaire a ainsi produit un certain nombre d'analyses relevant de la géostratégie, positionnant ainsi la discipline dans le champ de la recherche stratégique.

Nos homologues anglophones ont plus largement développé cette *Military geography*, notamment en participant aux débats impulsés par les Critical *military studies*. Pour ainsi dire, leur *military geography* distingue ce qui relève d'un discours géographique institutionnel de ce qui concerne les spatialités du fait militaire, et propose un désencastrement d'une géographie militaire d'une géographie du militaire (Bernazzoli et Flint, 2010; Woodward, 2005). En se développant avec toute la diversité disciplinaire, sans se cantonner à la géographie faite par les militaires, elle occupe désormais une place singulière et légitime dans le paysage de la géographie anglophone.

Dans cette optique, ce panel propose d'organiser une discussion autour de la pertinence des concepts, outils et méthodes de la géographie pour penser le fait militaire (Oldra, à paraître). Le terme de "fait militaire" est volontairement large, puisque la discussion cherche à ne pas restreindre a priori les objets d'étude concernés. Précisément, il s'agit ici de reprendre l'invitation de la géographie critique à étudier des objets qui ne semblent a priori pas spatialisés (Ripoll, 2006) comme le corps, les identités, les imaginaires ou la mémoire par exemple. L'étude critique du fait militaire est donc susceptible d'éclairer, d'une manière nouvelle, les outils et concepts de la géographie, et par là même de produire de nouveaux outils pour saisir les phénomènes contemporains. Des propositions de réflexions théoriques et/ou épistémologiques sont donc vivement attendues.

Par ailleurs, proposer une géographie du fait militaire implique que soit travaillée la réflexivité propre à la position de celles et ceux qui la font. De nombreux travaux soulignent à la fois les difficultés ou les facilités de l'entrée en terrain militaire pour les sociologues (Angeliki *et al.*, à paraître ; Paya y Pastor *et al.*, 2015 ; Boutron et Trotoux, à paraître), mais peu de contributions francophones soulignent la position spécifique des géographes dans ce rapport à l'institution (Opillard et Palle, 2022 ; Oldra, 2019), alors même que ce travail est entamé dans le contexte anglophone (Rech et al. 2014). Il s'agira donc ici de s'interroger sur les conditions de possibilité

du discours de géographe sur le fait militaire, et notamment les conditions de l'entrée en terrain, de sa réalisation et de sa restitution. Nous encourageons donc les propositions qui s'appuient sur des enquêtes de terrain et sur les conditions de leur réalisation.

Bibliographie:

Angeliki, D., Teboul, J. & Thura, M. (à paraître). Les sciences sociales face aux armées. Critiques, (dis)continuités et nouvelles approches de l'objet militaire.

Bernazzoli, R. & Flint, C. (2010). Embodying the Garrison State? Everyday Geographies of Militarization in American Society, *Political Geography*, 29, 157–166.

Boulanger, Ph. (2018). La géographie militaire III, Stratégique, 119,

Boutron, C. & Trotoux, C. (à paraître). La recherche-action au sein du Ministère des Armées : mission impossible ?, in Angeliki, D., Teboul, J. & Thura, M. (à paraître). Les sciences sociales face aux armées. Critiques, (dis)continuités et nouvelles approches de l'objet militaire.

Oldra, A. (2019). Spatialités individuelles et jeux de places dans l'espace public urbain. De quelques perspectives géographiques à propos des militaires en opération Vigipirate/Sentinelle, Thèse de géographie, Université Bordeaux Montaigne,

Oldra, A. (à paraître). La place des militaires dans les mobilités opérationnelles. Vers une approche géographique du fait militaire ?, *Carnets de géographes*,

Opillard, F. & Palle, A. (2022). "Echanger de l'espace contre du temps" : Habitus disciplinaire géographique et dispositions biographiques comme tactiques d'entrée en terrain militaire, Colloque *Ethnographies plurielles*, Académie de Saint-Cyr Coëtquidan, 17 novembre 2022.

Paya y Pastor, A., Lafaye, C. & Thura, M. (2015). La pratique des sciences sociales en milieu militaire : Une opération spéciale ?, *Les Champs de Mars*, 27(2),

Rech, M., Bos, D., Jenkings, K. N., Williams, A., & Woodward, R. (2014). Geography, military geography, and critical military studies, *Critical Military Studies*, 1(1), 47-60.

Ripoll, F. (2006). Du "rôle de l'espace" aux théories de "l'acteur" (aller-retour) : La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux. Dans : Raymonde Séchet & Vincent Veschambre éd., *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale* (pp. 193-210). Presses universitaires de Rennes.

Woodward, R. (2005). From Military Geography to Militarism's Geographies: Disciplinary Engagements with the Geographies of Militarism and Military Activities, *Progress in Human Geography*, 29(6), 718-740 [en ligne: https://doi.org/10.1191/0309132505ph5790a]

Approches socio-historiques de la production des savoirs sur la guerre, la stratégie et les armées. Instances, acteurs et contextes

Responsables scientifiques:

Matthieu Chillaud, chercheur indépendant, <u>chillaud@gmail.com</u> Mathias Thura, Université de Strasbourg/SAGE, <u>thura@unistra.fr</u>

Les armées entretiennent des relations ambivalentes avec le monde de la recherche scientifique, partagées, d'une part, entre un besoin de savoir et une demande de connaissances (sur la guerre, la stratégie, l'usage des appareils militaires et leur gestion) et, d'autre part, entre de constantes tentatives de contrôle et de limitations de l'autonomie scientifique et de l'expertise en leur sein. Tout en finançant et en diligentant des recherches – à des organismes internes aux armées, ou par l'externalisation sur le marché de de l'expertise à des think-tanks, fondations et des cabinets de conseils, ou encore via différentes modalités de partenariats avec des institutions scientifiques –, elles contribuent à un pilotage et à l'orientation des efforts de recherche dans des directions particulières : elles délèguent l'étude certaines questions, imposent des découpages thématiques, taisent des problématiques, et sanctuarisent des pré-carrés sur des sujets dont elles revendiquent une quasi-exclusivité en matière d'expertise. Ainsi, les manières dont les armées mobilisent les sciences – ici les sciences sociales, politiques et historiques –, structurent les opportunités de recherche, conditionnent les marges de manœuvre programmatiques, et déterminent *in fine* les productions qui en découlent.

Dans une perspective sociohistorique, ce panel appelle des contributions qui examinent les organismes et les acteurs contribuant à la production de savoirs et de connaissances sur la guerre, les armées et la stratégie : que ce soit leur genèse, les relations qu'ils entretiennent entre eux, leurs positions dans les espaces politiques, militaires et scientifiques, mais aussi les effets de ces positions sur les savoirs et les connaissances qu'ils produisent, sur les prises de positions qui transparaissent dans leurs discours, et les réseaux dans lesquels ces discours circulent.

Contrairement à une histoire des idées stratégiques et à l'analyse interne des discours sur la stratégie, qui abordent leurs objets de façon déconnectées des contextes historiques, politiques et sociaux dont ils procèdent et dans lesquels ils circulent, on invite à restituer ici les structures sociales sous-jacentes à l'œuvre dans la production de ces savoirs et la façon dont les institutions y laissent leur emprunte.

Les contributions pourront s'inscrire dans l'un des axes, envisagés comme trois modalités solidaires d'entrées dans la thématique du panel :

(1) Sociogenèse, organisation et différenciation des institutions productrices de connaissances sur la guerre, les appareils militaires et leurs usages

Ce premier axe s'intéresse directement à l'histoire des instances de production de savoirs scientifique et experts. Les contextes historiques, politiques et sociaux dont elles procèdent, les moyens financiers qui leur sont alloués, les contraintes juridiques et politiques auxquelles elles se confrontent, les attentes qui pèsent sur elles de la part de leurs tutelles, les rôles qui leur sont

attribués ou qu'elles se donnent, les façons dont elles se positionnent les unes par rapport aux autres, les liens qu'elles entretiennent – ou non – entre elles et avec le champ du pouvoir ou le champ scientifique, voire dont elles se succèdent, se remplacent ou se transforment, sont autant de manières possibles pour reconstituer l'espace de production de ces savoirs, sa structuration et ses dynamiques.

(2) Relations, positions et jeux d'acteurs dans le domaine de l'expertise et de l'analyse stratégique

Ce deuxième axe propose quant à lui de porter une attention plus particulière à l'itinéraire des acteurs qui contribuent au domaine de l'expertise stratégique, qu'ils soient militaires, fonctionnaires des administrations centrales, scientifiques ou qu'ils appartiennent à des organismes indépendants. On s'intéressera ici particulièrement à leurs caractéristiques et à leurs parcours et carrières, à la reconstitution de différents réseaux et aux circulations dans ces derniers, et finalement, aux positionnements dans l'espace de production des savoirs en matière de stratégie militaire.

(3) Les ressorts sociaux de la légitimation et de la délégitimation des discours sur la stratégie et sur la guerre

Enfin, ce troisième axe envisage de reconstituer les ressorts sociaux de la légitimation des discours sur la stratégie, sur les armées et sur la guerre, leurs circulations et leurs usages socialement situé, pour les appréhender et les restituer comme le reflet des intérêts ou des valeurs des individus et des groupes qui les portent. Au-delà de la cohérence interne des arguments qui les fondent, des procédés de démonstration et d'administration de la preuve, ou des sous-bassement idéologiques de leurs axiomes et postulats, il s'agit de documenter ici les conditions de leur formulation et de réception dans les différents espaces où ils circulent, et les ressources sur lesquels se fondent la reconnaissance de leur légitimité.

Bibliographie indicative:

AEGES, « "Pour des recherches sur la guerre indépendantes" ? Droit de réponse : la parole à la défense », *Carnet Zilsel*, billet du 7 juillet 2018.

Aust Jérôme. « Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement », *Genèses*, no 94, p. 2-6, 2014.

Aust Jérôme et Cécile Crespy (éds.), La recherche en réformes. Politiques de recherche entre État, marché et professions, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2014.

Bachetta Clara, Quelle Liberté d'expression professionnelle pour les militaires ? Paris, Economica, 2004.

Bézès Philippe et al, (dir.), L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République, Paris, La Découverte, 2005.

Birnbaum Pierre, Les Sommets de l'État. Essai sur l'élite du pouvoir en France, Paris, Seuil, 1977.

Boëne Bernard, Conditions d'émergence et de développement d'une sociologie spécialisée : Le cas de la sociologie militaire aux États-Unis, 1892-1992, Thèse de doctorat, Université Paris 5 - René Descartes, 1995.

Boëne Bernard, Les Sciences sociales, la guerre et l'armée, Paris, PUPS, 2014.

Boncourt Thibaud, Raphaëlle Branche, Christel Coton, Marielle Debos, Mathias Delori, Chowra Makaremi et Christophe Wasinski, « Pour des recherches que la guerre indépendantes », *Carnet Zilsel*, billet du 23 juin 2018. 4

Boncourt Thibaud, Marielle Debos, Mathias Delori, Benoît Pelopidas et Christophe Wasinski, « Que faire des interventions militaires dans le champ académique? Réflexions sur la nécessaire distinction entre expertise et savoir scientifique », 20&21. Revue d'Histoire, no 145, p. 135-150, 2020.

Bonnet François et Bénédicte Robert, « La régulation éthique de la recherche aux États-Unis : histoire, état des lieux et enjeux », *Genèses*, n°75, p. 87-108, 2009.

Bourdieu Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 2, no 2, p. 88-104, 1976.

Bourdieu Pierre, *Homo Academicus*, Paris, Les Éditions de minuit, 1984.

Bourdieu Pierre, Science de la science et réflexivité, Paris, Raison d'agir, 2001.

Bret Patrice, L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique en France (1763-1830), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

Boniface Pascal, « Misère de la recherche stratégique en France », *Relations internationales et stratégiques*, n° 21, 1996.

Coutau-Bégarie Hervé, « Assise de la recherche stratégique », *Histoire militaire et stratégie*, n° 4, novembre 2000.

Coutau-Bégarie Hervé, « La recherche stratégique en France », *Annuaire français de Relations internationales*, vol. I, 2000, p. 787-804.

Coutau-Bégarie Hervé, « Un pôle associatif pour la recherche en stratégie et en histoire militaire », *Stratégique*, n° 99, 2010, p. 5-9.

Chillaud Matthieu, Les études stratégiques en France sous la Ve République. Approche historiographique et analyse prosopographique, Paris, L'Harmattan, 2020.

CEHD, L'utilité de l'histoire militaire pour les militaires. Actes de la journée d'études du 27 septembre 1999, Paris, CEHD, 2000.

CEHD, Défense et Université, 30 ans d'enseignements, Paris, Cahiers du CEHD, n° 20, 2002.

Debré Michel, Entretiens avec Alain Duhamel, *Une Certaine idée de la France*, Paris, Fayard, 1972.

Desmoulins Lucile, Le Rôle des think tanks dans les processus de décision de politique extérieure analyse comparée, États-Unis, Royaume-Uni, France, Thèse de doctorat de sciences de l'information (Université de Paris IV) présentée et soutenue le 6 décembre 2005.

Fondation pour les études de défense nationale, Les Relations entre les universitaires et la défense dans les pays européens, Actes du colloque de Strasbourg, 18-19 septembre 1985, Paris, FEDN, dossier n° 10, 1985.

Gautier Louis, La Défense de la France après la Guerre froide, Paris, PUF, 2009.

Jankowski Barbara, Anne Muxel et Mathias Thura (éds.), *La sociologie militaire. Héritages et perspectives*, Oxford, Peter Lang, 2021.

Jankowski Barbara et Pascal Vennesson, « Les sciences sociales au ministère de la Défense : inventer, négocier et promouvoir un rôle », Philippe Bezes et *alii*. (éds.) *L'État à l'épreuve des*

sciences sociales. La fonction de recherche dans les administrations sous la Vème République, Paris, La Découverte, p. 267-294, 2005.

Jansen Sabine, L'Expertise dans le domaine des relations internationales, entre voie nationale et modèle anglo-américain : le Centre d'études de politique étrangère et l'Institut français de relations internationales, Dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, vol. 2, 2016.

Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, « La relève stratégique : une première histoire du soutien aux jeunes chercheurs sur les questions de défense et de sécurité », *Les Champs de Mars*, no 30, p. 9-43, 2018.

Jeangène Vilme Jean-Baptiste, « Le tournant des études sur la guerre en France », *Revue défense nationale*, no 800, p. 51-61, 2017.

Jeangène Vilmer Jean-Baptiste et Jean-Vincent Holeindre, « Pour des war studies en France : un diagnostic et des propositions », *Revue défense nationale*, no 785, p. 53-59, 2015.

Lang Kurt, *Military institutions and the Sociology of war: a review of the literature with annotated bibliography*, Beverly Hills - London, Sage publications, 1972.

Masson Philippe, « Le financement de la sociologie française : les conventions de recherche de la DGRST dans les années soixante », *Genèses*, n°62, p. 110-128, 2006.

Monjardet Dominique, « Le chercheur et le policier. L'expérience des recherches commanditées par le ministère de l'Intérieur », Revue française de science politique, vol. 47, no 2, p. 211-225, 1997.

Montbrial (de) Thierry et Gomart Thomas, « *Think tanks* à la française », *Le Débat*, n° 181, 2014.

Penez Jérôme, « Le Centre d'études d'histoire de la défense », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 50, 1996, p. 124-126.

Pilandon Louis, « Au SGDN, la MEED », Les Cahiers de Montpellier, n°13, 1986, p. 62-67.

Poirier Lucien, Le Chantier stratégique, Paris, Hachette, 1997.

Porteret Vincent (dir.), La Défense. Acteurs, légitimité, missions : perspectives sociologiques, Paris, L'Harmattan, 2007.

Ryan Joseph, Samuel Stouffer and the GI survey: sociologists and soldiers during the Second World War, Knoxville, University of Tennessee Press, 2013.

Spitalieri de Cessole Hugues, *La Pensée militaire française actuelle et les organismes de recherche*, Thèse d'État de droit (Université Paris II), 1990.

Sur Serge, « À propos de l'enseignement et de la recherche en relations internationales et de défense », *Géoéconomie*, n° 22, 2002, p. 167-169.

Vennesson Pascal, *Politique scientifique et stratégie de développement du C2SD (2000-2004)*, Paris, C2SD, 2001.

Wasinski Christophe, « Valider la guerre : la construction du régime d'expertise stratégique », *Cultures & Conflits*, no 77, p. 39-58, 2010.

Wasinski Christophe, « Les sciences humaines et la critique de la raison stratégique », *Études internationales*, vol. 46, no 2-3, 2016, p. 189-209, 2015.

Stratèges, stratégies et culture stratégique de l'Afrique subsaharienne des 19ème et 20ème siècle

Responsables scientifiques:

Gérard Eddie Marc Guipie, Université Peleforo Gon Coulibaly, <u>eddie.guipie@hotmail.fr</u>
Arthur Louis-Philippe Banga, Université Félix Houphouët-Boigny,
<u>arthurbanga2004@yahoo.fr</u>

En 2005, sur les 34 conflits qui perturbaient le système international, 17 étaient situés sur le continent africain (Chaigneau, 2005). Il faut cependant faire remarquer qu'à proximité de cet accroissement des conflits, l'Afrique est paradoxalement caractérisée par une aphonie au niveau de la pensée stratégique militaire. Le géopolitologue Jean-Jacques Konadjé plaide ainsi pour une réforme stratégique endogène de l'Afrique (Konadjé, 2013). Ce « silence stratégique » (Cumin, 2004) africain est aux antipodes de l'abondante littérature concernant la culture stratégique et la pensée militaire mondiale.

De l'Europe, à l'Asie en n'omettant point les Amériques, la culture stratégique et la pensée militaire corollaire sont les déterminants qui influencent profondément les politiques et ainsi les stratégies de puissance des Etats. Le XIXème à cet effet apparaît comme un tournant décisif dans la pensée stratégique internationale. Dans un Occident post-westphalien caractérisé par les guerres hégémoniques et les expansions coloniales, les penseurs militaires ont irrigué de leurs réflexions l'ensemble des guerres menées. L'Occident s'est ainsi construit stratégiquement et militairement autour des pensées du général helvète Jomini (Jomini A., 1822) mais aussi et surtout autour de celles du prussien Carl von Clausewitz (Clausewitz C., 1884). L'Asie du XXème de son côté nonobstant quelques emprunts clausewitziens initiés par ses plus célèbres chefs militaires que furent Mao Zedong et Vô Nguyen Giap (Derbent T., 2006) a néanmoins revivifié la pensée millénaire de Sun Tzu (Wilmots A., 1998).

In fine, seule l'Afrique subsaharienne pourtant coutumière des guerres apparaît paradoxalement éloignée de ce champ de connaissances et de réflexions. Des indépendances au XXIème siècle, aucune pensée stratégique militaire octroyée par des penseurs africains qu'ils fussent civils ou militaires n'a pu faire autorité et essaimer sur le Continent noir. Cette lacune est aux antipodes de l'abondante littérature relative à l'histoire militaire de l'Afrique noire qu'elle soit générale (Bazin J. et Terray E., 1982) ou localisée spatialement (Smith, 1979). L'Afrique subsaharienne pourtant coutumière du fait guerrier apparaît paradoxalement éloignée de ce champ de connaissances et de réflexions des études stratégiques.

La présente proposition de panel thématique intitulée « *Stratèges, Stratégies et Culture stratégique de l'Afrique subsaharienne des 19ème et 20ème siècles* » a pour objectif de réifier les grandes figures (prosopographie) de la stratégie et les manœuvres militaires usitées dans une large perspective diachronique en contexte précolonial (Mougel et Pacteau), mais aussi en contexte colonial et post-colonial.

États, armées et formes de guerre privée dans les mondes grecs antiques (VIIIe-Ier siècles a.C.)

Responsables scientifiques:

Lola Legrand-Sibeoni, Université de Bourgogne, <u>legrandsibeoni@hotmail.fr</u> Rémi Saou, Université Grenobles-Alpes, <u>remisaou@wanadoo.fr</u>

Les premiers conflits du XXI^e siècle ont coïncidé avec un accroissement notable des travaux consacrés aux relations, voire aux tensions à l'œuvre entre le phénomène dit d'externalisation des forces armées et l'existence d'États nationaux. Ils intéressent en particulier les États d'Europe de l'Ouest et les États-Unis en lien avec leurs engagements militaires en Afrique du Nord, au Moyen et Proche-Orient et, plus récemment, en Ukraine.

Ces études appartiennent à différents domaines des sciences sociales, telles que l'histoire, les sciences politiques, l'économie ou le droit et s'attachent à plusieurs aires géographiques. Elles expriment la nécessité d'une approche pluridisciplinaire et transversale pour appréhender un phénomène aussi complexe. Ces recherches procèdent d'une interrogation commune : l'apparente contradiction à l'œuvre entre l'exercice d'un monopole de la violence légitime de la part d'entités étatiques souveraines, reconnues par la communauté internationale, et la conduite d'opérations militaires mixtes au sein desquelles on constate la croissance continue des forces armées privées.

Si cet apparent paradoxe justifie les axes de la recherche actuelle concernant le monde contemporain, il ne les épuise pas pour autant. Poursuivre ces réflexions sur les entreprises de guerre privées, en particulier le mercenariat, à d'autres époques, notamment plus anciennes, ne constitue ni une errance ni une opération dilatoire. Au contraire, cette approche apporte des cas d'étude et des instruments d'analyse qui peuvent, en retour, enrichir notre appréhension du phénomène à l'époque contemporaine. Elle permet d'affiner les définitions, de porter plus loin le regard et, en retour, de mieux saisir les spécificités des problèmes de notre temps. Car, assurément, les États du XXIe siècle n'ont inventé ni les forces armées privées, ni le mercenariat. Que l'on pense aux expériences de guerre lointaines des Grecs au service des monarchies orientales de l'époque archaïque (VIIIe-VIe s.), ou encore au grand "moment mercenaire" que représentèrent les guerres entre Diadoques, ces successeurs d'Alexandre le Grand, à la fin du IVe s. Enfin, les nombreux conflits qui agitent le monde grec à la fin du Ve et durant le premier IVe siècle, dont la célèbre guerre du Péloponnèse entre Athènes et Sparte, voient le phénomène mercenaire prendre des formes et une intensité nouvelles, qui alimentent alors les débats politiques. De fait, les orateurs attiques n'ont eu de cesse d'opposer la survie de l'État athénien, de son empire égéen, voire méditerranéen (i.e. son aire d'influence), en lien avec ses ressorts militaires civiques, au recours croissant à des soldats étrangers stipendiés.

Dans ce panel thématique, il s'agira de reprendre les éléments de l'enquête historique autour des relations ambivalentes qui peuvent exister entre États, armées et formes de guerre privée, dans les sociétés de la Grèce ancienne, du VIII^e au I^{er} siècle av. n. ère. Ce faisant, il sera également possible de travailler sur la notion de "professionnels de la guerre" et ses évolutions. En effet, on tend encore souvent à tracer une frontière étanche entre un monde de la guerre

"professionnel" et un autre qui serait "amateur", d'après une définition quasi-contemporaine qui oppose le militaire et le civil, ainsi que leurs compétences respectives. D'un même pas, on explique l'évolution des pratiques militaires entre IVe et IIIe siècles par le passage du temps des cités et des armées civiques au temps des rois et de leurs armées professionnelles (et mercenaires). Or ce schéma est hautement problématique : les armées royales hellénistiques sont d'abord et avant tout des armées de levée, exception faite de la courte période des Diadoques. La redoutable armée des Antigonides ne possède, par exemple, aucune force purement "professionnelle" au sens moderne du terme : les Peltastes (la garde royale) et les hommes de la phalange régulière sont appelés pour servir, tout comme l'étaient les citoyens d'Athènes aux VIe-IVe siècles, et la guerre garde fondamentalement une dimension saisonnière.

En somme, et dans le sillage des *War Studies*, nous proposons un panel thématique qui aura pour terrain de réflexion la Grèce ancienne, mais interroge un phénomène transpériode qui intéresse bien des sociétés différentes, de l'Antiquité à nos jours.

L'altruisme paroissial dans les conflits entre groupes

Responsables scientifiques:

Antoine Pietri, Centre d'économie de l'environnement (Université de Montpellier), antoine.pietri@umontpellier.fr

Guillaume Cheikbossian, Centre d'économie de l'environnement (Université de Montpellier), guillaume.cheikbossian@umontpellier.fr

L'être humain est une espèce qui vit en groupe. Nous avons évolué en groupes de chasseurscueilleurs pendant des dizaines de milliers d'années au cours de l'ère paléolithique. Aujourd'hui, les humains appartiennent à divers groupes, identifiés par leur sexe, leur parenté, leur classe sociale, leur ethnie, leur religion ou leur nationalité. La vie en groupe depuis la préhistoire a façonné la psyché humaine pour qu'elle fasse la distinction entre les personnes appartenant à son propre groupe - les "membres du groupe" - et les personnes appartenant à d'autres groupes - les "membres de l'extérieur". La compréhension du lien complexe entre l'identité du groupe, les préférences individuelles et les comportements envers les membres du groupe et de l'extérieur est la principale thématique de ce panel.

À la suite des travaux d'Hamilton (1964), une importante littérature en biologie de l'évolution humaine s'est développée pour étudier l'altruisme envers les membres d'un groupe, associé à l'hostilité envers les membres d'un autre groupe. Ce phénomène est appelé altruisme paroissial. Il s'agit d'une force puissante expliquant l'évolution du comportement humain dans les contextes conflictuels (e.g., Choi et Bowles, 2007).

S'inscrivant dans cette ligne de recherche, de nombreux travaux récents ont ainsi cherchés à étudier l'importance de la distance entre les individus dans l'intensité de l'altruisme paroissial (Boulu-Reshef et Schulhofer-Wohl, 2022), la stabilité évolutionnaire de ce phénomène (Cheikbossian, 2021) ou encore son lien avec l'idéologie politique (Brewer et al., 2022). Cependant, de nombreuses questions associées à l'altruisme paroissial nécessitent encore d'être investiguées.

Ce panel vise à rassembler des contributions portant sur l'altruisme paroissiale en général. Des contributions utilisant la théorie des jeux ou recourant à des expériences en laboratoire sont les bienvenues.

Références:

Boulu-Reshef, B., & Schulhofer-Wohl, J. (2022). "The impact of distance on parochial altruism: An experimental investigation". *European Journal of Political Economy*.

Brewer, M. B., Buchan, N. R., Ozturk, O. D., & Grimalda, G. (2022). "Parochial Altruism and Political Ideology". *Political Psychology*, forthcoming.

Cheikbossian, G. (2021). "Evolutionarily stable in-group altruism in intergroup conflict over (local) public goods". *Games and Economic Behavior*, 127, 206-226.

Choi, J. K., & Bowles, S. (2007). "The coevolution of parochial altruism and war". *science*, 318(5850), 636-640.

Hamilton, W. D. (1964). "The genetical evolution of social behaviour". II. *Journal of theoretical biology*, 7(1), 17-52.

L'autonomie stratégique de l'Union européenne en matière de défense

Responsables scientifiques:

Elsa Bernard, Université de Lille, <u>elsa.bernard@univ-lille.fr</u>
Quentin Loiez, Université de Lille et Université de Liège, <u>Quentin.LOIEZ1@ec.europa.eu</u>

Longtemps en veille, la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) a été activée dans un environnement sécuritaire hostile depuis la fin des années 2010, afin notamment de doter l'Union européenne d'une autonomie de décision et d'action en matière de défense¹.

Dans ce domaine plus que dans tout autre en effet, il semble de plus en plus nécessaire que l'Union soit en mesure non seulement de faire des choix en fonction de ses intérêts et de ses valeurs mais également de devenir véritablement actrice, à la fois de sa propre sécurité et de celle de son voisinage. L'autonomie stratégique de l'Union a ainsi été présentée, au sein des institutions européennes, comme « un concept plus important que jamais »² ou encore « l'objectif de notre génération »³.

Or, bien que de nombreux progrès aient été accomplis dans le secteur de la défense depuis 2016⁴ - et plus encore depuis le début de la guerre en Ukraine - le constat reste sans appel : l'Union européenne n'est toujours pas en mesure d'assurer la sécurité et la défense de l'Europe et de son voisinage de manière autonome. Non seulement elle n'en a pas les moyens militaires, mais l'absence de ces capacités soumet également les États membres au respect des décisions prises par d'autres puissances, comme l'a par exemple montré le retrait chaotique des forces internationales d'Afghanistan en 2021.

Dans ce contexte, la « Boussole stratégique » adoptée en mars 2022 prévoit un plan d'action à court terme pour « renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne et sa capacité à travailler avec ses partenaires pour préserver ses valeurs et ses intérêts »⁵. Les chefs d'État et de gouvernements des Etats membres, réunis à Versailles à la même époque, ont « décidé que l'Union européenne assumerait une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre sécurité et, en matière de défense, qu'elle suivrait une ligne d'action stratégique et renforcerait sa capacité à agir de manière autonome »⁶.

¹ Voir la « Stratégie globale » présentée en 2016 par F. Mogherini, Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, « Vision partagée, action commune : Une Europe plus forte. Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne », Office des publications de l'Union européenne, 2016.

² Selon les propos du Haut représentant Josep Borrell, « Pourquoi l'Europe doit-elle être stratégiquement autonome ? », Editoriaux de l'Ifri, décembre 2020, consulté le 16 juin 2022, https://www.ifri.org/fr/publications/editoriaux-de-lifri/leurope-etre-strategiquement-autonome

³ Selon les propos du Président du Conseil européen Charles Michel, dans son discours au groupe de réflexion Bruegel, 28 septembre 2020, *op. cit*.

⁴ Règlement (UE) 2021/697 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant le Fonds européen de la défense et abrogeant le règlement (UE) 2018/1092 ; Décision (PESC) 2017/2315 du Conseil du 11 décembre 2017 établissant une coopération structurée permanente (CSP) et fixant la liste des États membres participants.

⁵ https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7371-2022-INIT/fr/pdf

⁶ https://www.consilium.europa.eu/media/54777/20220311-versailles-declaration-fr.pdf

Le panel proposé est ouvert aux approches de toutes les disciplines (en particulier histoire, droit, sciences politiques, économie). Il s'attachera à analyser à la fois les composantes de cette autonomie stratégique (composantes industrielles, capacitaires, opérationnelles et politiques) et les obstacles qui empêchent l'Union de l'atteindre, au point qu'il semblerait plus réaliste aujourd'hui d'évoquer une « responsabilité » stratégique qu'une pleine autonomie¹.

Dans ce contexte, une attention particulière sera notamment portée à la relation entre l'Union européenne et l'OTAN et à la capacité pour l'Union d'assumer, dans le cadre de cette relation, « une plus grande part de responsabilité pour sa propre sécurité » comme préconisé par la Boussole stratégique².

 $^{1}\ https://legrandcontinent.eu/fr/2022/05/19/il-est-temps-de-changer-le-terme-dautonomie-strategiqueeuropeenneune-conversation-avec-max-bergmann/$

² Op. cit., page 4

Histoire et actualités des armes chimiques : des recherches impossibles ?

Responsables scientifiques:

Aurore Kamichetty, Université de Montréal et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, <u>aurore.kamichetty@umontreal.ca</u>

Christophe Lafaye, laboratoire LIR3S de l'Université de Bourgogne, <u>christophe.lafaye@u-bourgogne.fr</u>,

Ce panel propose de revenir sur l'histoire de l'arme chimique, d'en aborder les usages contemporains et de s'interroger sur les conditions de réalisation de ces recherches en sciences humaines et sociales. Bannies par une convention d'interdiction (1993), ratifiée par la France en 1997, les armes chimiques demeurent toujours employées dans les guerres contemporaines. A la différence des armes nucléaires, les armes chimiques demeurent peu étudiées par la recherche en sciences humaines et sociales. L'emploi de ces armes demeure un tabou à travers les âges. Dans plusieurs régions du monde, il est admis que les attaques par substances toxiques sont proscrites aussi bien par la norme que par la loi. Le premier exemple recensé est mentionné dans les *Shastras*¹. Ils stipulent explicitement que le recours au poison n'est pas une pratique honorable². Similairement, le droit romain énonce *armis bella non veneris geri*: « la guerre se fait avec des armes, pas avec du poison »³. Malgré des tentatives de régulation à la fin du XIXe siècle, la Première Guerre mondiale (1914-1918) constitue la première instance durant laquelle les armes chimiques sont employées à une échelle aussi vaste sur le champ de bataille. En 1918, elles constituent le quart des obus tirés par les belligérants pour des résultats sans commune mesure avec la trace laissée dans l'imaginaire des combattants⁴.

Durant l'entre-deux guerres, la morale et le droit international sanctionnent l'emploi des armes chimiques. Ils établissent que leur usage transgresse une norme, lorsqu'il s'agit des souffrances infligées en temps de guerre. Le protocole de Genève (1925) tente d'en prohiber l'usage. Malgré tout, les armes chimiques continuent d'être développées au sein de complexes secrets comme le site de B2 Namous pour la France (créé en Algérie en 1935), et employées sur le champ de bataille dans le cadre de conflits coloniaux comme le montrent les exemples des campagnes britanniques en Mésopotamie (1914-1918) ou en Afghanistan (1919), la guerre du Rif (1921-1925) ou la guerre d'Abyssinie (1935-1936). Le spectre des armes chimiques réapparaît durant la guerre civile espagnole (1936) ou la guerre sino-japonaise (1937-1945). Disparues du champ de bataille de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), ces armes continuent de se développer avec l'apparition des neurotoxiques. Les guerres de décolonisation et les conflits de la guerre froide ouvrent de nouvelles perspectives d'emploi, alors que la recherche est toujours plus poussée et rend difficile toute perspective de contrôle (binarisation des armes durant les années quatre-vingt). La guerre d'Algérie (1954-1962) ou la guerre du Vietnam (1962-1975) entre

¹ Textes hindous.

² Richard J. Krickus, « On the Morality of Chemical/ Biological War », *Journal of Conflict Resolution* 9, 2, (juin 1965), 120.

Ricardo Frailé, La guerre biologique et chimique : le sort d'une interdiction, (Paris : Economica, 1982), I.

⁴ Olivier Lepick, *La grande guerre chimique* (1914-1918), (Paris: Presses universitaires de France, 1998).

autres, laissent entrevoir un nouvel emploi de ces armes décriées. La guerre Iran-Irak (1980-1988), les attentats du métro de Tokyo au gaz sarin (1995), la guerre civile en Syrie (2013), les empoisonnements au Novitchok (2018 et 2020) et certaines allégations d'emploi en Ukraine (2022), prouvent que les interdits dictés par les traités internationaux ne suffisent pas à se prémunir d'attaques chimiques et à en prohiber l'usage.

Ce sujet est relativement peu étudié dans le cadre des études de la guerre et connait de fortes tensions. En France, les ouvrages d'Olivier Lepick¹, de Claude Meyer² mais aussi de l'équipe de pharmaciens Régis Maucolot, Arnaud Lejaille et Pierre Labrude³ constituent des références dans une historiographie contrainte par les obstacles réglementaires d'accès aux archives⁴. Comment les recours de l'arme chimique sont-ils abordés par la recherche en sciences humaines et sociales dans une perspective internationale? Quelle place ces formes de combats occupent-elles au sein des productions scientifiques ? À quels obstacles les chercheurs qui souhaitent traiter de ces questions se heurtent-ils? Ce panel propose de revenir sur l'histoire de l'arme chimique, d'en aborder les usages contemporains et de s'interroger sur les conditions de réalisation de ces recherches en sciences humaines et sociales. Il s'articule autour de deux axes :

1. L'histoire et l'actualité des armes chimiques aux XXe et XXIe siècles

Cet axe vise à dresser un portrait de l'utilisation des armes chimiques lors des conflits symétriques et asymétriques (par exemple en contexte colonial) des XXe et XXIe siècles, sur leur histoire technique, dans une perspective pluridisciplinaire. Une attention particulière sera portée sur le contexte d'emploi de ces « armes maudites » dans un contexte asymétrique. Ils présentent quelques caractéristiques communes : les adversaires ne sont pas « équipés » pour répondre à l'attaque, ce qui permet à l'assaillant de profiter de cette situation asymétrique. Les attaques se font aussi « dans le secret », dans des zones reculées. Enfin, l'emploi de gaz se fait face à un ennemi qui se défend mieux que prévu. Quelle place ces évènements occupent-ils dans les archives? Comment sont-ils relatés? Quelle mémoire ces conflits laissent-ils?

2. La recherche sur les armes chimiques : sources, méthodes et obstacles.

Mener des recherches sur l'emploi ou la mise au point technique des armes chimiques suppose de s'interroger sur la méthodologie développée en sciences humaines et sociales et aux sources accessibles. La lutte contre la prolifération des armes de destruction massives ou leur utilisation par des groupes terroristes, tendent à produire un arsenal juridique pouvant constituer un obstacle à la recherche. Le caractère tabou de ces armements et le risque d'accusation de crimes de guerres, n'incitent guère certains états à laisser les chercheurs se pencher sur ces questions. En France, le code du patrimoine de 2008 prévoit une catégorie d'archives incommunicables qui limite l'accès aux données de la recherche. L'article 25 de la loi du 30 juillet 2021 sur la prévention des actes terroristes, complexifie encore le travail du chercheur avec la création d'une catégorie d'archives sans délai de communication. Quelles sources et quelles méthodes

Olivier Lepick, Les armes chimiques, (Paris: Presses universitaires de France, Que-sais-je?, 1999).

² Claude Meyer (colonel), L'arme chimique, (Paris : Ellipses, fondation pour la recherche stratégique, 2001).

Régis Maucolot, Pierre Labrude, Arnaud Lejaille, La guerre des gaz (1914-1918). Les pharmaciens français dans l'action, (Paris : éditions du Brevail, 2021).

⁴ En France, l'article L213-2 de la loi de 2008 sur les archives incommunicables.

⁵ Olivier Lion (colonel), « Des armes maudites pour les sales guerres ? L'emploi des armes chimiques dans les conflits asymétriques », *Stratégiques*, 2009/1-2-3-4, 491-531.

les chercheurs peuvent-ils mobiliser dans une perspective pluridisciplinaire et internationale pour traiter des armes chimiques ? Quels sont les obstacles rencontrés et comment les contourner ? Est-il encore possible de mener des recherches en sciences humaines et sociales sur les armes chimiques ?

La violence des femmes, un mauvais genre ? Productions, représentations et récits des violences féminines dans les conflits armés

Responsables scientifiques:

Camille Boutron, IRSEM, <u>camille.boutron@irsem.fr</u>
Okan Germiyanoglu, CERAPS (Université de Lille), <u>okan.germiyanoglu@gmail.com</u>

La violence des femmes est un tabou (Cardi & Pruvost, 2011). Une exploration des moteurs de recherche incluant les termes « violence des femmes » renverra ainsi généralement à des résultats concernant les violences faites aux femmes. De même, lorsqu'on examine les dernières publications scientifiques autour des études sur la guerre, les femmes y sont encore majoritairement perçues comme victimes des conflits ou bien jouant un rôle en tant que civiles (infirmières, journalistes, ouvrières, etc.), cela malgré la multiplication des travaux ces dernières années portant sur les femmes en tant qu'actrices des conflits. Et de fait, grand nombre de publications de référence portant sur les femmes en situation de conflit armé considère qu'elles n'auraient pas eu un « rôle direct important dans la guerre » (Caplow, Vennesson, 2000), tandis que d'autres - comme le *Dictionnaire de la guerre et de la paix* (Durieux, Jeangène Vilmer, Ramel (dir.), 2017) - n'y consacrent même pas une entrée.

Or les cas avérés de femmes participant activement aux combats et à la violence armée ne sont pas exceptionnels. Dans plusieurs travaux consacrés à Artémise Ier, reine-guerrière de la cité d'Halicarnasse au Ve av. n. e., Violaine Sebillote Cuchet démontre l'existence de guerrières antiques, ce qui apparaissait comme un fait tout à fait normalisé dans leurs sociétés (Sebillote Cuchet, 2008, 2013, 2015). Dans la France du XVIe siècle, les femmes de la noblesse ont quant à elles eu pour mission de défendre leurs terres, biens et titres en l'absence des hommes mobilisés, comme Jeanne de Flandres, duchesse de Bretagne (Dufournaud, 2016). Apparaît dès lors le besoin d'une « histoire mixte » (Sebillote Cuchet, 2022) qui intègre des femmes et des hommes à part égales dans le domaine de la guerre, mais qui permet aussi de comprendre pourquoi certaines guerrières sont mises en lumière comme Boudica ou Lakshmi Bai (Toler, 2019) au détriment d'autres. Interroger l'existence des femmes en armes suscite également des questionnements sur nos perceptions en tant que chercheur.se.s sur le sexe et le genre, à l'image des débats autour de la tombe d'une guerrière scandinave découverte au XIXe siècle à Birka en Suède (Price, Hedenstierna-Jonson et al., 2019). En dehors des combats, les femmes peuvent prendre activement part aux violences perpétrées sur les civils en périphérie des combats (Sojberg, 2016).

Les études féministes en Relations internationales interrogent aussi la guerre autour du sexe et du genre autour de plusieurs pistes théoriques stimulantes. Bien que les femmes en armes dans les conflits armés demeurent quantitativement minoritaires par rapport aux hommes, elles contribuent néanmoins activement aux faits de violence dans les conflits armés (Goldstein, 2001), à l'image des attentats terroristes en Tchétchénie ou dans un cadre génocidaire en Bosnie ou au Rwanda (Sjoberg, Gentry, 2007). Cette violence ne peut cependant pas être appréhendée de façon universelle, alors que les origines sociales, culturelles et géographiques influent également sur leur participation à la violence armée (Prügl, Tickner, 2018). La perception des

violences armées produites par des femmes à travers le monde suscite d'ailleurs des visions différentes qui interrogent leur légitimité (Boutron, 2019).

Ce panel souhaite ainsi interroger les récits et représentations élaborées autour des femmes perpétratrices en contexte de guerre et/ou de conflit armé, quelle que soit la nature du groupe régulier ou irrégulier auquel elles appartiennent et quelle que soit l'époque et le contexte culturel. Ainsi, nous chercherons à remettre en question l'idée encore très largement partagée que la guerre « est la seule activité humaine vis-à-vis de laquelle les femmes, (...), ont préféré toujours et partout garder leurs distances » (Keegan, 1996).

Nous attendons des propositions de communication qui interrogent les différentes formes de mises en récits et de représentations des femmes combattantes et de la violence féminine en temps de guerre, qu'il s'agisse de conflits contemporains ou situés dans d'autres périodes historiques. L'approche comparée et pluridisciplinaire sera ainsi envisagée.

Partage et pré-positionnement des armes nucléaires : enjeux politiques, juridiques et stratégiques

Responsables scientifiques:

Tiphaine de Champchesnel, IRSEM, <u>tiphaine.de-champchesnel@irsem.fr</u>
Adrien Schu, Université de Bordeaux, <u>adrien.schu@u-bordeaux.fr</u>

Ce panel entend s'intéresser à la question du pré-positionnement d'armes nucléaires américaines et russes sur le territoire d'États alliés, ainsi qu'aux débats sur la possibilité du développement d'armes nucléaires en propre par certains États bénéficiant aujourd'hui du parapluie nucléaire américain.

Le statut d'alliance nucléaire de l'OTAN, réaffirmé lors du sommet de Madrid de juin 2022, découle non seulement de la présence d'États dotés parmi ses membres, mais également de la mise en œuvre du « partage nucléaire » : cinq Etats européens de l'Alliance (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas et Turquie) continuent d'accueillir des armes nucléaires américaines (B-61) sur leur territoire et d'entretenir une flotte d'avions pour l'emport. Si le maintien de cet accord hérité de la guerre froide a pu être discuté par le passé, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a rebattu les cartes. Longtemps incertaine, la décision par le nouveau gouvernement allemand, en 2022, d'acquérir des avions F-35 américains (compatibles avec les bombes B-61) signale le renouvellement tacite de la participation de l'Allemagne à cette mission. Plus encore, l'hypothèse d'un élargissement du partage nucléaire vers des pays d'Europe de l'Est est désormais ouvertement évoquée, quand bien même elle s'inscrirait en rupture avec l'acte fondateur OTAN-Russie de 1997. Le gouvernement polonais a en tout cas exprimé le souhait de recevoir des armes nucléaires américaines sur son territoire.

Du côté des alliés asiatiques des États-Unis, la Corée du Sud, qui avait accueilli des armes nucléaires américaines de 1958 à 1991, et qui avait brièvement eu un programme nucléaire militaire au cours des années 1970, voit cette double question revenir au sein du débat public. Dans un contexte de menaces nord-coréennes et de montée en puissance de la Chine, la Corée du Sud s'interroge sur la crédibilité des garanties de sécurité américaine — a fortiori après que l'administration Trump a ouvertement discuté d'un retrait des quelques 30 000 soldats présents sur place. L'accueil d'armes nucléaires américaines voire le développement d'armes en propre sont perçus comme des réponses possibles. En 2017, le ministre de la Défense sud-coréen aurait discuté de ces enjeux avec son homologue américain, James Mattis.

Le Japon fait face à des inquiétudes similaires à celles de la Corée du Sud mais avec une relation à l'arme nucléaire très spécifique. Seul État à avoir été victime de bombardements nucléaires, celui-ci avait codifié dans les années 1960 les trois principes non-nucléaires : rejet de la possession, de la fabrication et de l'accueil sur son territoire d'armes nucléaires. Pour autant, les évolutions récentes du contexte international semblent en mesure d'infléchir la position japonaise – ou, a minima, d'y susciter un débat. Symboliquement, le Japon a refusé de signer le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). En février 2022, l'ancien premier ministre Shinzo Abe avait même ouvertement pris position en faveur de la mise en œuvre au Japon d'un partage nucléaire sur le modèle otanien.

Enfin, le redéploiement d'armes nucléaires en Biélorussie est lui aussi envisagé. Le président Loukachenko a lui-même repris cette hypothèse lors d'une interview en novembre 2021. Il a ensuite fait voter une modification de la constitution, abolissant notamment l'article 18, qui établissait la neutralité et le statut de zone non-nucléaire de la Biélorussie. Pour la Russie, la perspective d'un pré-positionnement d'armes nucléaires chez son voisin apparaît jouer un rôle davantage politico-diplomatique que militaire, notamment dans le contexte des débats sur l'élargissement du partage nucléaire otanien vers l'est.

Ce panel ambitionne d'étudier ces évolutions sous plusieurs angles :

- En les rattachant aux débats théoriques qui animent le champ des études sur le nucléaire qu'il s'agisse des débats sur la prolifération nucléaire ses motivations, sa progression historique, les risques qu'elle présente, etc. ou bien encore les débats sur la crédibilité du « parapluie nucléaire » et des garanties de sécurité tels qu'ils s'expriment notamment au travers de la théorie du paradoxe de la stabilité/instabilité.
- En proposant, via des études de cas, une synthèse des discussions en cours au sein des pays concernés (Europe de l'Est, Corée du Sud, Japon, Biélorussie) mais aussi au sein de l'OTAN et des administrations américaines.
- En s'intéressant aux enjeux stratégiques et aux répercussions possibles d'un élargissement du partage nucléaire en Europe ou en Asie, voire de l'acquisition en propre d'armes nucléaires par l'un de ces États.
- En abordant les enjeux juridiques liés au partage nucléaire, notamment ceux que poserait des changements dans les modalités du partage nucléaire ainsi que les évolutions possibles du droit international après l'entrée en vigueur du TIAN dont l'article 1 g vise spécifiquement ces arrangements.
- En s'interrogeant sur les perspectives de la poursuite des discussions et des travaux au sein des enceintes multilatérales notamment sur le volet de désarmement nucléaire. Plusieurs questions se posent dont celle de l'évolution des discours sur le désarmement dans le contexte des tensions internationales actuelles.

L'autonomie : une transformation du caractère et de la nature de la guerre ?

Responsables scientifiques:

Pierre Bourgois, Université catholique de l'Ouest (Angers), <u>pbourgois@uco.fr</u> Johanna Möhring, Université de Bonn, <u>imoehring@protonmail.com</u>

La question de l'autonomie¹ est devenue centrale dans les réflexions portant à la fois sur la nature et le caractère même de la guerre. L'autonomie, par le biais de l'innovation technologique en matière militaire, influence fortement les formes contemporaines de la conflictualité armée. Dans un contexte de « tech-guerre »² accru, l'autonomisation constitue aujourd'hui un axe fort de la recherche menée par l'ensemble des grandes puissances d'une part et, d'autre part, apparaît d'ores et déjà utilisée, sous des multiples formes, dans leur conduite des opérations militaires. Pour le dire autrement, elle est au cœur des enjeux stratégiques. Si l'innovation technologique nourrit depuis toujours des changements du caractère de la guerre, sa nature – des volontés qui s'affrontent, mélangeant violence, hasard et pensée stratégique – est censée être invariable³. Or, en épaulant de plus en plus les prises de décision, celles des commandants militaires et des politiques, cela tout en structurant les sociétés⁴, l'autonomie modifierait l'élément « humain » de la conduite de la guerre et, par ceci, sa nature. Elle est donc source de débats importants. L'autonomisation marque-t-elle une rupture dans la nature et l'évolution du caractère de la conflictualité ? L'autonomie renforcera-t-elle la tendance à mener des « guerres sans risques » (« riskless warfare »)⁵ ou au contraire, poussera-t-elle à une compétition entre puissances, avec un fort risque d'escalade ? Comment l'utilisation des algorithmes modifie-t-elle le commandement militaire⁶ ainsi que la collecte et l'analyse des renseignements ? Saura-t-on résister à l'espoir éternel de pouvoir dominer l'élément humain de la guerre grâce à la technologie ? Par ailleurs, sur le plan technologique, l'autonomisation estelle porteuse d'enjeux nouveaux ? Existe-t-il une singularité de l'autonomie en matière de développement industriel? Le droit international peut-il s'adapter aux considérations qu'elle apporte ? Enfin, sur le plan éthique, quelles seraient les conséquences de cette autonomisation croissante, notamment vis-à-vis des principes du jus ad bellum, jus in bello et jus post bellum et de la théorie de la « guerre juste »⁷ ? Ces quelques interrogations, dont la liste est bien sûr non exhaustive, seront au cœur de ce panel. L'objectif est ainsi, à travers une approche multidisciplinaire, d'appréhender la question de l'autonomie et de l'autonomisation, cela sous

¹ L'utilisation de l'IA allant de l'automatisation jusqu'à l'autonomisation. Payne, Kenneth, « Artificial Intelligence: A Revolution in Strategic Affairs? », *Survival*, Vol. 60, Edition: 5, September 2018, pages 7-32 [https://www.iiss.org/publications/survival/2018/survival-global-politics-and-strategy-octobernovember-2018/605-02-payne].

² Adam Segal, « The Coming Tech Cold War With China », *Foreign Affairs*, 09 septembre 2020 [https://www.foreignaffairs.com/articles/north-america/2020-09-09/coming-tech-cold-war-china]

³ Carl von Clausewitz, *On War*, Traduit par Michael Howard et Peter Paret, Princeton, N. J.: Princeton University Press, 1976, p. 89.

⁴ Voir, par exemple, Shoshana Zuboff, *The Age of Surveillance Capitalism. The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*. London: Profile Books, 2019.

⁵ Paul W. Kahn, «The Paradox of Riskless Warfare», *Philosophy and Public Policy*, vol. 22, n° 3, p. 2-8.

⁶ Anthony King, Command: The Twenty-first Century General, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

⁷ Michael Walzer, *Guerres justes et injustes. Argumentation morale avec exemples historiques*, 1977, trad. Française, Paris, Gallimard, 2006.

ses angles multiples. En ce sens, à travers cette thématique et ses nombreux enjeux associés, il s'agit bien, plus largement, de proposer une réflexion sur l'évolution contemporaine de la conflictualité.

Mutations du multilatéralisme sécuritaire au XXIème siècle

Responsables scientifiques:

Arthur Boutellis, Centre Thucydide (Université Paris-Panthéon-Assas), aboutellis@hotmail.com

Camille Bayet, Centre Thucydide (Université Paris-Panthéon-Assas), camille.bayet.42@gmail.com

Alors que les leçons des interventions militaires occidentales en Afghanistan et au Sahel n'avaient pas encore été tirées, l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 parait encore une fois rebattre les cartes du multilatéralisme sécuritaire en Europe, en Afrique et audelà.

L'OTAN semble retrouver une raison d'être en étant même mobilisée par les Américains contre le « défi » chinois. L'Union européenne (UE), organisation avant tout économique et de coopération, fait aujourd'hui usage de la facilité européenne pour la paix (FEP) pour livrer des armes à l'Ukraine. L'Organisation des Nations Unies (ONU), limitée par un Conseil de sécurité divisé, est marginalisée politiquement et contrainte à un rôle avant tout humanitaire dans le conflit Ukrainien. Alors que les dernières opérations multidimensionnelles de l'ONU en Afrique touchent à leur fin, le continent refuse de se retrouver pris au milieu d'une nouvelle guerre froide et peine à opérationnaliser son architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). De leur côté, les initiatives sous-régionales telles que la force conjointe du G5 Sahel, souffrent des manques de financement et des rivalités sous-régionales.

Pointées du doigt pour leur inefficacité, les opérations de paix au sens large (ONU, Union africaine, UE, etc.) ne séduisent plus autant qu'avant. De fait, des offres de sécurité alternatives voient le jour dans un environnement stratégique de plus en plus compétitif, marqué par des rivalités de puissance exacerbées et une remise en cause des alliances traditionnelles. Ces alternatives prennent la forme de déploiement de mercenaires (de la compagnie russe Wagner notamment), de déploiements bilatéraux dans certains conflits internes (tel que le Rwanda), et d'autres forces d'interventions multinationales mais nononusiennes comme discuté actuellement à la suite de la dernière crise en Haïti.

Cette reconfiguration pose des questions pratiques de coordination sur le terrain lorsque d'autres forces sont déjà présentes (tels que des Casques bleus) mais également des questions politico-stratégiques. En effet, ces offres de sécurité alternatives sont des moyens d'influence pour les États. Ce nouvel environnement sécuritaire questionne par conséquent la pertinence des modèles traditionnels de maintien de la paix (interposition, observation, multidimensionnel/stabilisation, etc.) alors que l'efficacité des nouvelles solutions militaires n'a pas été démontrée.

Afin de rendre compte de ces défis actuels, ce panel s'intéressera à la fois à une diversité de conflits contemporains et à une pluralité d'interventions multilatérales (ONU, Union africaine, Union européenne, OTAN, etc.). Il favorisera des interventions transdisciplinaires sur le sujet et en veillant à respecter un bon équilibre entre théorie et empirie. Autant les approches juridiques, socio-historiques ou anthropologiques seront donc vivement encouragées pour

étudier comment les différents acteurs multilatéraux évoluent et recomposent leur appareil de gestion des conflits aujourd'hui face à une offre de sécurité renouvelée. À quoi servent les opérations de paix de l'ONU et de l'UA aujourd'hui? Les offres de sécurité alternatives sont-elles crédibles et soutenables dans la durée? Comment comprendre le rôle des organisations internationales dans le maintien de la paix contemporain?

Partant du constat de la marginalisation du multilatéralisme – et du rôle de l'ONU en premier lieu –, dans le champ des études stratégiques en France, ce panel a aussi pour objectif de discuter l'articulation entre war studies, peace studies et études multilatérales. L'ONU fait-elle la guerre ou la paix ? Étudier le multilatéralisme sécuritaire revient-il à s'inscrire dans le champ des war studies ou des peace studies ? À l'heure où les frontières entre guerre et paix sont de plus en plus floues et poreuses sur le terrain, ce panel s'intéressera aux conséquences théoriques de cette reconfiguration pratique sur le champ universitaire ; tout en accordant une attention particulière à rendre visible les approches multilatérales des études stratégiques.

Changement climatique, crises et conflictualité

Responsable scientifique:

Stéphanie Beucher, laboratoire HABITER (Université de Reims-Champagne Ardennes), stbeucher@gmail.com

Notre proposition de panel a pour ambition d'interroger les liens entre les changements globaux qui se manifestent par des crises et des catastrophes au coût économique et humain croissant et la conflictualité. Les degrés d'intensité de cette conflictualité peuvent être très divers : il peut s'agir de conflits d'usage liés à la raréfaction des ressources accélérée par les évolutions du climat, mais également de conflits géopolitiques locaux ou globaux, liés aux difficultés de penser et mettre en oeuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation cohérentes à différentes échelles, ou encore « des guerres chaudes »¹, un monde plus chaud pouvant être aussi un monde plus violent.

Les impacts du changement climatique dus à l'influence humaine s'aggravent dans chaque région du monde et touchent tous les domaines : agriculture, biodiversité, santé, accès à l'eau, commerce, selon le 6e rapport du GIEC « Impacts, adaptation et vulnérabilité » du 28 février 2022. Les modes d'aménagement des territoires sont également à questionner : faut-il par exemple continuer d'urbaniser nos forêts touchées par des feux plus fréquents et d'ampleur qui dépassent nos moyens de lutte ? Sur le champ de guerre, comment les armées vont-elles pouvoir intervenir dans milieux aux conditions climatiques extrêmes ? Il nous semble donc important d'identifier les espaces sous tensions du fait des changements climatiques, afin de mesurer la vulnérabilité des sociétés qui y vivent, mais également de penser les solutions qui permettraient d'éviter une montée en conflictualité. Selon le rapport annuel 2022 du Haut Conseil pour le Climat², la décennie 2020 doit être celle d'un sursaut de l'action climatique. Il ne s'agit pas tant pour les différents acteurs de réduire leur empreinte carbone que de penser une sécurité humaine globale au travers de la construction de territoires plus résilients³. L'enjeu est donc aussi d'envisager les transitions économiques, sociales, politiques à l'œuvre au sein des territoires, les avancées mais également les échecs, afin de mieux envisager les sources de conflictualité.

Le changement climatique est un risque global, à la fois mondial et systémique. Pour gérer ce risque, il n'existe pas de gouvernement mondial. Il est donc nécessaire d'obtenir un accord entre les différents États dans le cadre des relations internationales classiques. La gouvernance du climat passe ainsi par les arènes onusiennes, quand la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation doit s'adapter aux spécificités locales afin de mettre en œuvre des transitions justes et acceptables par tous. Un des objectifs du panel est donc de mettre en lumière les jeux d'acteurs de la géopolitique climatique et les rapports de force à l'œuvre qui peuvent constituer des freins à une action climatique plus efficace.

¹ N. Regaud, B. Alex, F. Gemenne, *la guerre chaude, enjeux stratégiques du changement climatique,* Les Presses de Sciences Po. 2022.

² Haut Conseil pour le Climat, Rapport annuel pour le climat « dépasser les constats, mettre en œuvre les solutions », juin 2022.

³ Reghezza-Zitt, M. et Rufat, S. (dir.) *Résiliences. Société et territoires face à l'incertitude, aux risques et aux catastrophes*, Londres, Iste éditions, 242 p, 2015.

Quelles en sont les échelles ? Comment répondre à ces conflictualités qui sont parfois peu visibles ou dont les effets se traduisent dans le temps long ? Quel système de gouvernance mettre en place pour gérer, atténuer, empêcher la multiplication des « guerres chaudes » d'ici la fin du siècle ? Les politiques mises en place jusqu'à présent sont-elles à la hauteur des enjeux et en mesure de répondre au défi de la sécurité humaine ? Comment mieux anticiper les tensions et les conflits à venir et arrêter de « courir derrière le climat qui change » ?¹

Pour ce faire, ce panel souhaite faire intervenir différentes disciplines. Des approches politistes et internationalistes pourront étudier la « climacisation » des politiques internationales². Une perspective historique pourrait permettre d'analyser la manière dont les sociétés se sont par le passé adaptées aux crises climatiques extrêmes ou d'étudier certains conflits locaux ou régionaux sous l'angle des modifications climatiques. Une approche sociologique pourrait interroger les liens entre conflictualité et capacités de résilience des sociétés quand une approche économique pourrait discuter des indicateurs à définir pour envisager le coût des conflits liés au climat ou encore l'impact des sanctions sur les sociétés.

 $^{^1}$ Entretien avec Valérie Masson-Delmotte, Propos recueillis par Antoine de Ravignan, Alternatives économiques | « L'Économie politique », 2021/4 N° 92, pages 91 à 102.

² Aykut, S.C., Dahan, A. (2015). Gouverner le climat? Vingt ans de négociations internationales Presses de Sciences Po, Paris

Guerre(s) et cinéma(s)

Responsables scientifiques:

Frédérique Ballion, Institut de recherche Montesquieu (Université de Bordeaux), frederiqueballion@yahoo.fr

Clément Puget, Université Bordeaux Montaigne, <u>clement.puget@u-bordeaux-montaigne.fr</u>

À la question « qu'est-ce qu'un bon film de guerre ? », Samuel Fuller cinéaste américain et ancien soldat de la Big Red One, répondait « un film qui cultive la dignité et non qui pousse au voyeurisme. La guerre, c'est pas du cinéma! » Pour ce cinéaste vétéran de la guerre, il est impossible de mettre en scène le débarquement du 6 juin 1944 « puisqu'on ne peut décemment filmer des mètres d'intestins sur une plage ». Il faudrait, disait-il, que des coups de feu véritables soient tirés dans la salle de cinéma pour que les spectateurs approchent la sensation de terreur que la guerre engendre. Étrange impression du cinéaste, qui rejoint peut-être d'ailleurs, dans une autre guerre, celle du peintre suisse Félix Vallotton, à propos de son œuvre Verdun. Tableau de guerre interprété, projections colorées noires, bleues et rouges, terrains dévastés, nuées de gaz (1917). Ce dernier écrivait alors : « Que représenter dans tout cela ? [...] Peut-être les théories encore embryonnaires du cubisme s'y pourront-elles appliquer avec fruit? Dessiner ou peindre des "forces" serait bien plus profondément vrai qu'en reproduire les effets matériels, mais ces "forces" n'ont pas de forme, et de couleur encore moins. » Impossible de filmer la guerre/en guerre ? Le cinéma, dès ses origines et jusque dans la période la plus récente, regorge pourtant de films « de guerre » dont le seul qualificatif critique du « genre » cinématographique ne dit finalement pas beaucoup de la nature même, de l'ambition et de l'écriture de l'histoire, plus ou moins assumée par le cinéma qui s'est emparé des guerres de l'Histoire. Enfin, selon Paul Virilio, guerre et cinéma sont inextricablement liés notamment dans la mesure où « la guerre ne peut se détacher du spectacle magique parce que la production de ce spectacle est son but même. Abattre l'adversaire (...) c'est lui infliger, avant la mort, l'épouvante de la mort »1. Le cinéma, représentation éventuelle de l'histoire, serait donc également un autre moyen de faire la guerre, ce que le conflit de 14-18 démontre assez nettement d'ailleurs...

À partir de ces réflexions d'ordre épistémologique, historiographique mais également esthétique et certainement aussi technique, il apparaît intéressant de s'interroger sur les mises en scène proposées par le cinéma de cet affrontement, de cette « déchirure meurtrière de la communauté humaine »². Comment filmer la guerre, les combats, le front ou encore l'arrière, peut-être même loin derrière les lignes ? Quels sont les motifs récurrents du genre filmique : siège, colline, guerre de tranchées ou guérilla ? Existe-t-il des images taboues ? Peut-on tout montrer, filmer, fictionnaliser ? Finalement, que peut le cinéma face à/dans la guerre ?

Alors que le 7^{ème} Art n'a pu prendre en charge la guerre qu'à partir d'un très jeune 20^e siècle – si l'on pense à la seconde guerre des Boers ou encore au conflit russo-japonais (1904-1905) –, le cinéma n'a depuis jamais cessé de s'emparer des conflits dans un étrange rapport à l'événement, oscillant entre le désir de vérité visuelle et visible d'une image authentique des

¹ Paul Virilio, *Guerre et cinéma 1. Logistique de la perception*, Paris, éd. de l'Etoile, 1984, p. 7.

² Vincent Pinel, Écoles, genres et mouvements au cinéma, Paris, Larousse, 2003, p. 116.

combats filmés d'une part, et l'extrême liberté de l'art face à l'Histoire d'autre part – y compris dans ses anachronismes les plus surprenants mais pas nécessairement dénués d'historicité, au sens où l'écrit Jacques Rancière.

Cet appel à communication du panel « Guerre(s) et cinéma(s) » s'adresse donc à toute contribution qui envisagerait la notion de guerre, et/ou une/des guerre(s) en particulier, à l'aune du cinéma selon quelques axes proposés ici, mais également au-delà, voire en marge, de ces suggestions :

La question de l'ennemi - La représentation de l'ennemi dans le cinéma de guerre, comment représenter et comment filmer le camp adverse, l'altérité, le plus souvent relégué.e dans le hors champ filmique qui est aussi un hors champ historiographie parfois. Quelles sont les représentations/stéréotypes de cet antagonisme ? Qu'est-ce que « l'image de l'ennemi » révèle de nous-mêmes en miroir ?

Guerre et propagande - Dans sa définition de la propagande, le cinéma constitue, pour Jacques Ellul, est un des « moyens de choix d'une propagande sociologique » qui « tend à nous imposer des modèles de comportement »¹. Le cinéma peut en effet être un vecteur privilégié de la diffusion de mode de vie, d'un modèle politique, d'idées ou de valeurs. Il transmet des contenus et des discours susceptibles d'éduquer et de former le citoyen, véhiculant mais aussi en critiquant des valeurs et des modèles de comportements. Il serait donc particulièrement intéressant de questionner le film de guerre dans son utilisation de la propagande notamment dans la façon dont elle s'exprime dans sa dramaturgie.

Cinéma documentaire / cinéma de fiction en guerre. « Peut-on utiliser des œuvres de fiction, voire de poésie, pour approcher, au-delà des représentations de la guerre, la guerre elle-même? » écrit Annette Becker². Si l'opposition entre le cinéma « du réel » et la mise en scène fictionnelle des films de fiction semble communément admise, il serait utile de revenir sur ce constat qui aurait peut-être tendance à faire oublier la relative porosité des postures récitatives — du documentaire à la fiction — dans leur entreprise plus ou moins revendiquée de dire la guerre/l'événement. Le cinéma d'animation pourra également être abordé comme proposition distincte (de la fiction et du documentaire) d'appréhension de la guerre.

Censure, visibilité et perception des guerres. Alors même que le cinéma n'a cessé de développer son arsenal technique – depuis les caméras 35mm volumineuses sur trépied de la Première Guerre mondiale jusqu'aux *Gopro* embarquées des soldats états-uniens en Afghanistan, l'image filmique a, depuis plus d'un siècle au moins, répondu à l'impératif de « filmer la guerre » tout en se considérant comme « preuve » de la guerre. Épreuve indiscutable des conflits dans lesquels elle s'immisce, l'image cinématographique nous interroge certainement toujours sur les seuils d'acceptabilité de la violence guerrière donnée (à voir, également) tout en justifiant son existence par la nécessité de (sa)voir pour comprendre.

¹ Jacques Ellul, *Propagandes*, Paris, éd. Economica, 1991.

² Annette Becker, préface in Nicolas Beaupré, *Écrire en guerre*, *écrire la guerre*, Paris, CNRS éditions, 2006, p. 5.

L'intendance suivra ? Le logement militaire en Occident (Antiquité – temps présents)

Responsables scientifiques:

Benjamin Deruelle, Université du Québec à Montréal, <u>deruelle.benjamin@uqam.ca</u>
Marie-Adeline Le Guennec, Université du Québec à Montréal, <u>le guennec.marie-adeline@uqam.ca</u>

Ce panel vise à poser les bases d'une enquête de synthèse sur le logement des forces armées à travers l'histoire. Comme l'ont à nouveau montré les récents événements en Ukraine, le logement des soldats se révèle un observatoire pertinent des relations de pouvoir entre les acteurs des conflits (belligérants et populations civiles, autorités locales, militaires et instances internationales) qui pratiquent, subissent ou tentent de réguler les formes d'hébergement des gens de guerre. Cette question interroge plus largement les dimensions logistiques, disciplinaires et normatives de la guerre mais aussi ses implications politiques et socio-culturelles. Nous en proposerons une histoire sur la longue durée, suivant l'évolution de ce phénomène de l'Antiquité aux temps présents, à l'échelle des mondes occidentaux. Afin de couvrir cet ambitieux cadre spatio-temporel et la multiplicité des questionnements que suscite l'étude du logement militaire, nous structurerons notre réflexion en trois rencontres, dont la première consistera dans notre panel au congrès de l'AEGES. Deux autres rencontres auront lieu en 2023-2024 à Montréal, avec pour objectif une publication collective de l'ensemble des contributions.

Trois axes, logistiques, normatifs et socio-culturels, retiendront notre attention.

- Axe 1 Il convient d'abord de s'interroger sur les solutions mises en œuvre pour loger les gens de guerre. Plusieurs alternatives se donnent à voir d'un contexte historique et d'un conflit à l'autre : construction de logements *ad hoc* vs. mise à profit de logements préexistants ; planification vs. improvisation ; cantonnement militaire vs. « billet de logement » civil ; logement individuel vs. logement collectif ; stationnement vs. mobilité. À ce titre, la question des sources pourra être abordée avec profit : notamment la prise en compte des vestiges matériels, longtemps cantonnée aux périodes anciennes et aujourd'hui généralisée par le développement de l'archéologie des conflits modernes et contemporains des conflits.
- Axe 2 Le regard se porte ensuite sur le degré, les modes et les instances d'organisation et de régulation du logement militaire. Quelles règles et quelles instances encadrent le logement militaire? L'organisation du logement est-elle du ressort des seules autorités militaires, ou peut-elle être relayée/prise en charge par les autorités civiles, et si oui, à quelle échelle (locale, étatique, internationale)? Dans quelle mesure la régulation du logement militaire vise-t-elle à l'imposer ou, au contraire, à en alléger les contraintes sur les logeurs, voire sur la population civile? Ces principes d'organisation et de régulation sont-ils mis en pratique et respectés?

• Axe 3 – Enfin, la question du logement militaire peut être abordée comme révélateur des enjeux sociaux du fait militaire. Espace de circulation, de vie, de sociabilité ou de confrontation, le logement est partie prenante non seulement de l'expérience des gens de guerre mais aussi de celle des civils en guerre. Son étude questionne de fait les relations entre sociétés militaire et civile, selon un prisme qui va de la collaboration à la résistance. Au-delà de ce que le logement des gens de guerre fait aux structures des sociétés qui les accueillent, il s'agira de comprendre dans quelle mesure ces dernières influent sur la nature et la forme des hébergements ; en fonction de critères qui peuvent être ceux du statut social des hébergés et des hébergeants, de leur genre mais aussi de la nature des opérations militaires.

Notre ambition à terme étant la production d'un ouvrage de synthèse sur le logement militaire à travers l'histoire de l'Occident, nous invitons les contributeurs et contributrices à ne pas privilégier, dans leurs propositions, l'un ou l'autre de ces axes, mais à chercher autant que possible à les mettre en dialogue, ainsi qu'à préférer les enquêtes englobantes et typologiques aux études de cas très circonscrites. Tous les contextes de l'histoire de l'Occident peuvent être représentés, même si le programme final du panel visera à garantir un équilibre entre les périodes. Enfin, eu égard à la multiplicité des enjeux de la question du logement militaire, les propositions venues de toutes disciplines en sciences humaines et sociales sont les bienvenues, et les approches pluridisciplinaires sont encouragées.

Emotions et stratégie

Responsables scientifiques:

Marie Robin, Centre Thucydide (Université Paris Panthéon-Assas), <u>marie.robin@u-paris2.fr</u>
Jean-Vincent Holeindre, Centre Thucydide (Université Paris Panthéon-Assas), <u>jean-vincent.holeindre@u-paris2.fr</u>

Les émotions jouent un rôle central au sein des conflits armés : de l'argument selon lequel humilier Vladimir Poutine pourrait entrainer une escalade en Ukraine (Schmitt 2022), au rôle central de la peur dans la dissuasion nucléaire (Hymans 2006), en passant par la place du désir de vengeance de George Bush et de la société civile américaine dans la décision d'envahir l'Irak en 2003 (Liberman & Skitka 2017), ou encore, du rôle joué par l'empathie dans certaines décisions menant à des interventions humanitaires pour porter secours (Yorke 2017; Wilson & Brown 2009).

Cette dimension a été progressivement prise en compte par la littérature scientifique, en relations internationales comme dans les études stratégiques (Hassner 2015; Lindemann 2011). Les constructivistes, en particulier, ont montré comment les émotions interviennent dans les décisions prises par les acteurs sur la scène internationale, loin du seul paradigme de l'acteur rationnel. Selon les tenants du tournant émotionnel, ce que les acteurs ressentent a un impact sur la manière dont ils agissent sur la scène internationale (Nussbaum 2001, 2013; Crawford 2002, 2014). De même, plusieurs travaux constructivistes mettent l'accent sur la dimension émotionnelle et immatérielle des conflictualités contemporaines (Clément & Sangar 2018), rejetant une perspective de type « matérialiste », réduisant les affrontements de puissance à une confrontation d'intérêts bien compris (Åhäll & Gregory 2015).

Dans ce contexte, ressentis et émotions peuvent-ils être instrumentalisés? Puisqu'elles interviennent dans les processus de décision des acteurs internationaux, comment les émotions peuvent-elles mobilisées à des fins stratégiques? Deux volets peuvent ici être identifiés afin de relier les dynamiques émotionnelles aux enjeux stratégiques:

- D'un côté, les émotions interviennent dans la formulation même de la stratégie d'un acteur. Un acteur ayant une *soif de revanche* formulera une stratégie différente d'un acteur gouverné par un désir d'*apaisement*. En d'autres termes, les **prédispositions émotionnelles du stratège influent les décisions stratégiques prises**. (Coutau-Bégarie 2011)
- De l'autre, et peut-être de façon encore plus significative, les **émotions peuvent aussi être utilisées en tant que ressource stratégique.** Le Comte de Schaumbourg-Lippe le soulignait déjà au 18^e siècle, « L'impression morale étant souvent plus forte qu'elle ne doit, c'est-à-dire les hommes évaluant souvent le danger au-delà de sa valeur effective, l'art consiste souvent à *faire naître ces impressions exagérées* et l'on réussit ainsi par imposition » (Schiften und Briefe, p. 146). Dans la lignée des travaux de Roger Petersen pour qui les émotions détiennent un potentiel de nuisance égal à celui d'une arme directe (Petersen 2011, 2002), ce panel interrogera la manière dont les acteurs belligérants peuvent exploiter, renforcer, voir générer, des émotions chez leurs alliés, ennemis ou communauté internationale. Produire de la *compassion* facilite-t-il une intervention de la communauté internationale ? (Wilson & Brown 2009) Rappeler les humiliations

passées ou abus commis permet-il de créer un sentiment de *rage* capable de mobiliser les foules ? (Meier 2021 ; Mercer 2013 ; Scheff 1994 ; Van Stekelenburg 2017 ; Wright-Neville & Smith 2009) La guerre en Ukraine le montre : les dirigeant peuvent brandir la menace nucléaire afin de rompre la rationalité des stratégies de dissuasion et placer au centre du conflit les émotions comme la peur ou le ressentiment.

L'objectif principal de ce panel est ainsi de comprendre **comment et à quelles fins des acteurs** belligérants se saisissent des émotions en tant que ressources stratégiques afin d'affaiblir un opposant et renforcer leur propre camp. Il s'agit d'examiner la dimension immatérielle de toute stratégie, sans réduire celle-ci à une rationalité instrumentale et matérialiste, mais sans non plus la détacher de tout raisonnement stratégique. Ce panel souhaite étudier les liens multiples entre émotions et stratégie, en combinant les facteurs idéels et matériels, . A ce titre, les co-organisateurs seront heureux d'étudier toute proposition en lien avec ces deux axes, mais aussi au-delà.

Bibliographie

Åhäll Linda and Thomas Gregory, Emotions, Politics and War, Routledge, 2015.

Bleiker Roland and Emma Hutchison, "Fear no more: emotions and world politics", *Review of International Studies*, 34, 2008, p. 115-135.

Clément Maéva and Eric Sangar (eds.), Researching Emotions in International Relations. Methodological Perspectives on the Emotional Turn, Palgrave Macmillan, 2018.

Coutau-Bégarie Hervé, *Traité de stratégie*. 7^e édition, Economica 2011.

Crawford Neta C., "Institutionalizing passion in world politics: fear and empathy", *International Theory*, 6:3, 2014, pp. 535-557.

Crawford Neta C., "The power of emotions, the emotions of politics. What do we need to know about emotions to make sense of world politics", in. van Rythoven Eric and Mira Sucharov, *Methodology and Emotion in International Relations. Parsing the Passions*, Routledge, 2002.

De Sousa Ronald, "The rationality of emotions", *Dialogue. Canadian Philosophical Review*, 18:1, 1979, pp. 41-63.

Hassner Pierre, La revanche des passions, Fayard, 2015.

Hymans Jacques E.C., *The Psychology of Nuclear Proliferation. Identity, Emotions, and Foreign Policy*, Cambridge University Press, 2006.

Liberman Peter and Linda J. Skitka, "Revenge in US public support for war against Iraq", *Public Opinion Quarterly*, 81:3, Fall 2017, pp. 636-660.

Lindemann Thomas, Causes of war: the struggle for recognition, ECPR Press, 2011.

Lindemann Thomas and Erik Ringmar (eds.), *The international politics of recognition*, Paradigm Publishers, 2012.

Meier Larissa Daria, "The strategic use of emotions in recruitment strategies of armed groups: the case of the Liberation Tigers of Tamil Eelam", *Studies in Conflict and Terrorism*, 44:12, 2021, pp. 1148-1166.

Mercer Jonathan, "Emotion and Strategy in the Korean War", *International Organization*, 67, 2013, pp. 221-252.

Nussbaum Martha, *Political Emotions*, Harvard University Press, 2013.

Nussbaum Martha, *Upheavals of Thought: The Intelligence of Emotions*, Cambridge University Press, 2001.

Petersen Roger D., Western Intervention in the Balkans. The Strategic Use of Emotion in Conflict, Cambridge University Press, 2011.

Petersen Roger, Understanding ethnic violence, Cambridge University Press, 2002.

Primiano Christopher B., "Let's Get Emotional: the Strategic Use of Emotions in China's Foreign Policy", *East Asia*, 35, 2018, pp. 197-214.

Ross Andrew A.G., "Coming in from the Cold: Constructivism and Emotions", *European Journal of International Relations*, 12:2, June 2006, p. 197-223.

Scheff Thomas J., Bloody revenge. Emotions, nationalism and war, Westview Press, 1994.

Schmitt Olivier, « 'Il ne faut pas humilier la Russie'. La formule et ses implications politicostratégiques », *Le Rubicon*, 16 juin 2022, https://lerubicon.org/publication/il-ne-faut-pas-humilier-la-russie/

Sundar Nandini, "'Winning hearts and minds': emotional wars and the construction of difference", *Third World Quarterly*, 33:4, pp. 705-720.

Van Stekelenburg Jacquelien, "Radicalization and Violent Emotions", *Political Science & Politics*, 50:4, 2017, pp. 936-939.

Wilson Richard A. and Richard D. Brown, *Humanitarianism and suffering: the mobilization of empathy*, Cambridge University Press, 2009.

Wright-Neville David and Debra Smith, "Political rage: terrorism and the politics of emotion", *Global Change, Peace and Security*, 21:1, 2009, pp. 85-98.

Yorke Claire, "The significance and limitations of empathy in strategic communications", *Defence Strategic Communications*, 2:2, 2017, pp. 137-160